

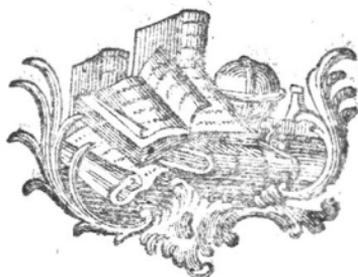
JOURNAL HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

15. FÉVRIER 1793.

*Neque te ut miretur turba, laboras,
Contentus paucis lectoribus.* Hor. Sat. 10, l. 1.



A MAESTRICHT,

Chez FRANÇOIS CAVELIER, Imprimeur-
Libraire, sur le Vrythof.

Et se trouve à LIEGE,

Chez J. F. BASSOMPIERRE, Imprimeur-
Libraire, vis-à-vis Ste. Catherine.



JOURNAL HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

15. Février 1793.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Opuscules de physique animale & végétale, par M. l'abbé Spalanzani, professeur royal d'histoire naturelle dans l'université de Pavie; augmentés de ses expériences sur la digestion, & sur la génération de l'homme & des animaux. A Pavie, & se trouve à Paris, chez Duplain, 1787. 3 vol. in-8vo avec des planches gravées.

Nous avons déjà parlé d'une partie de ces Opuscules, dont nous avons fait connoître divers résultats *. M. l'abbé Spalanzani est incontestablement un des plus habiles microscopistes de ce siècle; & ce talent de voir en petit, il l'a employé avec zèle pour établir ou détruire diverses hypothèses. Le système

*
171
3.
téc
t. I.
62.

des molécules ne s'est pas bien trouvé de ses observations, mais l'ovarisme a paru y acquérir de nouveaux appuis. Ces œufs ou germes préexistans, que les physiciens aux meilleurs yeux n'étoient pas surs d'avoir vus bien caractérisés dans l'objet individuel de leurs recherches, M. S. les a vus jusques dans la 13^e génération. C'est dans un insecte nommé *volvox* que l'attentif physicien a observé cette succession d'êtres. Les *volvox* se multiplient comme les polypes à bras, par division. Cet animal fut découvert par Leuwenhœck, qui « l'appelle *volvox*, parce qu'il se roule
 » sur lui-même en chemin faisant : il est très
 » transparent, comme la plupart des animal-
 » cules ; & l'on voit nettement sa structure
 » intérieure. Quelques observateurs ont déjà
 » découvert dans le sein de cet animalcule
 » des enfans, des petits-enfans, des arriere-
 » petits-enfans, & même la cinquieme géné-
 » ration. Dans mes longues observations d'in-
 » fusion, j'en ai trouvé deux très-abondantes
 » en *volvox* ; l'une étoit faite avec la graine
 » du chanvre, & l'autre avec celle de la tre-
 » melle ; l'eau corrompue du fumier sert en-
 » core de retraite à plusieurs *volvox* ». L'au-
 » teur prétend que toutes ces générations sont
 » emboîtées les unes dans les autres : « j'eus
 » envie, dit-il, d'insérer dans des cristaux ces
 » générations successives de *volvox*, à mesure
 » qu'ils sortoient du sein maternel, & je suis
 » parvenu à voir la treizieme génération. »

On ne peut disconvenir que cette observa-
 tion, si elle est exacte (ce qui n'est pas tout-

à fait certain *), ne soit propre à prouver * La 3^e.
 non-seulement la préexistence, mais la créa- généra-
 tion simultanée des germes. Quoique l'imagi- tion du
 nation se refuse à de tels calculs & à une si volvox,
 grande subtilité d'êtres, la raison en com- enfermée
 prend la possibilité. La divisibilité de la ma- dans un
 tiere, d'après les expériences les plus con- crystal,
 nues, est portée à un point qui ne permet pas quelle cu-
 de former des objections contre ce qui paroît riosité!
 le plus incroyable en ce genre (a). Et ce n'est
 pas de ce côté-là, mais bien par d'autres con-
 sidérations, que le système de l'ovarisme peut
 être attaqué avec succès *.

* 1 Janv.

Quelques zélés partisans des hypothèses de 1787, P-
 Buffon, ont blâmé M. S. d'avoir mis tant 4-
 d'ardeur à les combattre, & d'avoir, en éta-
 blissant un système destructif des molécules,
 peu ménagé la gloire du célèbre naturaliste.
 « Nous autres François (dit l'auteur du *Jour-*
nal général), avons de la peine à suppor-

(a) Pour essayer de s'en faire quelque idée, il ne faut pas recourir à la matière en général, ou à quelque substance générique, comme l'eau, la terre &c, mais à une matière bien spécifiée, dont la nature n'est qu'un ensemble d'autres matières & le résultat d'une multitude de combinaisons. D'un grain de musc, par exemple, il émane à chaque instant des milliards de particules, sans que le grain diminue sensiblement dans l'espace d'un siècle : toutes ces particules sont autant de petits grains de musc, tous de la même nature que le corps dont ils dérivent ; & pour être du musc plutôt que toute autre chose, de combien d'ingrédients ne doivent-ils pas être composés ?

„ permet contre M. de Buffon, ce grand écri-
 „ vain que nous nous faisons honneur d'op-
 „ poser aux autres nations, & à qui nous avons
 „ décerné d'une commune voix la dénomi-
 „ nation de Pline moderne. Accoutumés à
 „ une admiration de près de quarante ans pour
 „ lui, il nous paroît dur de voir relever un
 „ grand nombre d'erreurs, & de très-grandes
 „ erreurs en physique, dans lesquelles il est
 „ tombé : mais enfin il faut en revenir à ce
 „ que nous avons dit : M. Spalanzani a-t-il
 „ tort ou raison ? c'est ce qu'on ne peut dé-
 „ cider, qu'après avoir suivi la même marche
 „ que la sienne. „

Buffon n'est pas le seul dont l'abbé Spalan-
 zani critique les assertions. Il est mécontent
 aussi de M. Valmont de Bomare, qui a cru
 que les vers spermatiques n'existoient pas :
 „ Nous avons répété, dit cet auteur, sur les
 „ semences toutes les expériences des anima-
 „ listes ; & quoique nous ayons de très-bons
 „ yeux & d'excellens microscopes, nous n'a-
 „ vons rien pu découvrir „. *En lisant cet*
aveu ingénu, dit M. Spalanzani, *je fus sur*
le point de m'écrier : que le Ciel nous pré-
serve d'aussi bons yeux & d'aussi bons mi-
croscopes ! Malgré cela il est encore des gens
 qui doutent que le physicien de Pavie ait
 mieux vu que le François ; tant parce que les
 microscopistes ont souvent confondu des corps
 mus par une cause étrangère, avec des êtres
 vivans, que parce qu'on ne peut se dissimu-
 ler que son imagination prompte & vive lui
 fait quelquefois illusion, & l'empêche d'être

d'accord avec des choses enseignées par lui-même en termes formels. C'est ainsi qu'après nous avoir parlé d'animalcules 27 millions de fois plus petits qu'un ciron, & dont mille millions d'individus n'égalent pas en grosseur un grain de millet, il fait l'histoire suivante du Rotifere, ainsi nommé parce que ses antennes semblent être armées de deux roues (*rotas ferens*). » Quand les rotiferes » courent dans le fluide, leur corps ressem- » ble à une gelée épaisse ; on les déchire, on » les détruit, quand on les touche avec la » pointe d'une aiguille. Restent-ils à sec, les » parties solides se contractent, les fluides » s'évaporent, & tout le corps de l'animal se » réduit en un atôme de matiere desséchée » & durcie. Lorsqu'on le perce (cet atôme) » avec une aiguille, il se brise en plusieurs » particules comme un grain de sel ». Or, un ciron remplit à peine la pointe d'une aiguille ; c'est donc comme si l'on disoit qu'avec une colonne du Louvre on a déchiré & mis en pieces une mouche ; car nous sommes persuadés que la mouche n'occupe pas 27 millions de fois plus d'espace que la base d'une colonne. », J'ai tourmenté plusieurs fois, dit-il » ailleurs, avec une pointe de fer extrêmement subtile, les muscles des anguilles du » bled rachitique &c ». Le moyen de comprendre qu'on puisse briser comme un grain de sel un animalcule 27 millions de fois plus petit que le ciron ? Peut-être le *crystal* où se conservera la 13^e génération du *volvox*, servira-t-il à résoudre cette difficulté.

Il n'est pas tout à-fait étonnant que les expériences un peu discordantes de l'abbé S., son goût pour l'extraordinaire & le merveilleux, son zèle pour l'ovarisme qui va jusqu'à regarder presque la fécondation comme un hors d'œuvre, ou du moins comme une condition qu'on peut réaliser d'une manière qui ne semble pas être dans la nature (a), le ton un peu leste avec lequel il traite les opinions opposées aux siennes, & peut-être quelques-uns des travers que le microscopisme a paru donner à plus d'un savant (b), lui aient suscité quelques disputes dans l'université de Pavie, où d'ailleurs l'on est en possession d'enseigner des choses plus étranges encore que toutes celles qu'on découvre par le microscope. Joseph II le protégea constamment contre ses adversaires, & il ressentit les bons effets de cette protection dans une affaire que les nou-

(a) Voyez le Journ. du 1 Janv. 1787, p. 6; j'ajouterai cependant que quelques savans croient qu'une action absolument immédiate n'est pas nécessaire. Mais pour les autres moyens de fécondation que suggere M. S., je suis convaincu qu'ils sont absolument romanesques. Je remarquerai en passant que Paracelse & Agrippa prétendoient également, par des expériences très-bien faites & des effets produits sous leurs yeux, prouver un système absolument contraire à l'ovarisme, & démontrer que tout dépendoit uniquement de ce que M. S. regarde à peine comme un accessoire.

(b) Raisons diverses des mauvais effets de la microscopie, *Catéch. Phil.* n. 62. Jugement qu'en porte Leclerc, *ibid.*

velles publiques ont rapportée de la maniere
 suivante. „ MILAN (le 21 Août). M. l'abbé
 „ Spalanzani avoit entrepris un voyage à Con- *Journ.*
 „ stantinople, pour perfectionner ses connoi- *Polit.*
 „ sances, & pour procurer à l'histoire natu- 1787, n.
 „ relle de nouvelles richesses; il accompagna 38.
 „ dans ce but M. Zuliani, bailli de la répu-
 „ blique de Venise auprès de la Porte, & il
 „ n'imaginoit guere, pendant son absence,
 „ qu'on dût flétrir sa réputation, en l'accu-
 „ sant de s'être approprié diverses pieces d'his-
 „ toire naturelle du cabinet de Pavie, dont
 „ il étoit le dépositaire & le préfet. S. M. I.
 „ après avoir fait examiner cette affaire, or-
 „ donne que le Sr. Alexandre Volta, comme
 „ faux accusateur, sera privé de tous ses em-
 „ plois, & chassé de l'université & de la ville
 „ de Pavie. Quant aux professeurs Scopoli,
 „ Fontana & Scarpa (a), qui ont excité,
 „ après l'accusation, le Sr. Volta à de plus
 „ grandes diffamations, & qui, poussés par
 „ leur propre passion, se sont empressés à ré-
 „ pandre cette affaire dans toute l'Europe, il
 „ leur est ordonné de se présenter devant le
 „ conseil royal &c. „

(a) Tous ces noms sont très-connus; Volta s'est
 sur-tout fait connoître par ses expériences sur les
 feux-folets: ces lumieres folâtres, errantes & éga-
 rantes, qui fuient à mesure qu'on les suit, & qui
 suivent à mesure qu'on les suit, il est parvenu à
 les emprisonner & à les loger dans des bouteilles.
 Voyez ses *Lettres sur l'air inflammable des marais*,
 Strasbourg, chez Heitz, 1778, 1 vol. in-8vo.

Une des observations de M. S. qui tient le plus à la bonne physique, & dont nous avons déjà eu l'occasion de faire l'éloge, est celle qui regarde l'apparition des insectes dans les liqueurs. Il démontre que ces insectes ne doivent pas leur naissance à ces liqueurs comme causes productrices, & sappe ainsi par le fondement la vieille erreur *de generatione ex putri*. Il montre que l'air extérieur apporte ces germes dans les vases. » Les animalcules va-
 » rient dans deux effusions de la même graine,
 » issues de la même plante, faites dans le
 » même tems, & placées de la même maniere;
 » ce qui s'accorde bien avec la prodigieuse va-
 » riété d'animalcules répandus dans l'air, qui
 » tombent par-tout sans observer aucune
 » loi. S'il arrive qu'après un certain tems, les
 » infusions des vases ouverts se remplissent
 » d'animalcules, il est clair que ces animal-
 » cules ne doivent pas le jour aux germes
 » qui ont éprouvé l'action du feu (lequel, à
 » un certain degré, ainsi que le froid, les
 » fait périr); mais à ceux qui sont tombés dans
 » l'infusion, après qu'elle a été refroidie. »



L'Angleterre instruisant la France, ou le tableau historique & politique du regne de Charles I & de Charles II. — Relation véritable de la mort de Charles I, roi d'Angleterre, arrivée à Londres le 8 Fév. 1649. Traduit de l'Anglois par J. Ango, sur l'imprimé de Londres chez F. Coles. A Paris, chez Petit; à Bruxelles, chez Le Charlier, 1793. 2. vol. in-8vo. prix 4 liv.

DANS tous les tems une nation a pu instruire l'autre par ses vertus, ses crimes ses revers & ses succès. Ce tableau d'exemple, peint en grand, frappe nécessairement les yeux tout autrement que les actions & les destinées particulieres, & l'on peut bien dire que c'est l'école réciproque des peuples & des rois. On voit au frontispice du premier volume une estampe représentant l'Angleterre qui ouvre un livre & montre à la France un passage dont le début est *lisez & tremblez*. Je n'entrerai pas dans le détail des leçons qu'il contient, le lecteur judicieux en comprend assez le résultat. Les événemens seront-ils la preuve de leur sagesse & de la véracité qui les a dictées : c'est sur quoi je m'abstiendrai de prononcer. La chose paroît d'abord bien simple. En lisant l'histoire qui est tracée ici dans le plus grand développement, on est naturellement porté à croire que les commencemens & les progrès

de l'une & de l'autre étant étonnamment les mêmes, les conséquences seront les mêmes aussi. Cela peut être ainsi sans doute : cependant il ne faut pas se dissimuler que depuis 1649, les choses sont bien changées. L'Europe entière étoit alors si loin de partager les sentimens qui agitoient quelques citoyens de Londres. . . . Mais respectons l'avenir sans en fonder témérairement les secrets, & ayons, de la disposition générale des peuples, la meilleure opinion possible. Voici quelques passages qui ramènent précisément les notions du passé sans rien pressentir, ni conjecturer de ce qui peut arriver dans des tems qui ne sont pas encore.

„ La nation agissoit sans principe &
 „ sans morale ; elle étoit l'instrument & la
 „ victime des caprices de l'ambition & de la
 „ haine de ses chefs. Mais enfin fatiguée d'une
 „ lutte continuelle, source d'anarchie & de
 „ crime, elle écouta la voix des défenseurs
 „ des loix & des amis de la paix & de la jus-
 „ tice. Une nouvelle révolution opéra un nou-
 „ vel ordre de choses ; l'épiscopat reprit l'exer-
 „ cice de ses droits, de ses prérogatives, de
 „ sa juridiction. Charles, intéressé à mainte-
 „ nir & à protéger la Religion anglicane,
 „ confia aux évêques les premières dignités
 „ de l'état. Ces prélats, par devoir ou par
 „ reconnoissance, contenoient la licence des
 „ prédicateurs factieux qui prêchoient dans
 „ les temples l'anarchie & la révolte ; les
 „ évêques se réunirent pour défendre l'auto-
 „ rité royale ; mais cette réunion juste & res-
 „ pectable excita les haines & les passions des

sectaires. Le fanatisme enchaîné rompit ses
fers, & entraîna dans sa marche violente
la licence, la confusion & la calomnie; les
évêques furent dénoncés comme les apôtres
du despotisme & les auteurs de la tyran-
nie: ces généreux défenseurs reçurent
sur l'échafaud les palmes du martyre. —
Charles avoit appris de son pere que l'Eglise
nationale, avec sa doctrine, sa discipline
& ses rites, étoit essentiellement unie à l'é-
tat, & que les principes du gouvernement
civil & les maximes de la politique de-
voient se reposer sur les bases de la morale
& de la Religion. Le puritanisme réunit ses
forces & multiplia ses intrigues pour com-
battre cette vérité. — Le corps politi-
que s'agitoit violemment; les loix avoient
perdu leur force & leur vertu: au milieu
de cette anarchie, les sectaires propageoient
leurs maximes dangereuses, & ne voyoient
dans le pouvoir du roi qu'une autorité usur-
pée qu'il falloit anéantir. Ils accusèrent la
tyrannie ecclésiastique de se réunir au des-
potisme civil pour opprimer la liberté pu-
blique; les écrivains stipendiés par la fac-
tion démocratique, annonçoient dans leurs
ouvrages que le pouvoir confié aux prélats,
étoit l'effet d'un pacte tacite entre la cou-
ronne & la mitre, tendant au rétablisse-
ment du culte Romain. Le peuple aban-
donnoit ses ateliers pour lire ces libelles
licencieux qui corrompoient ses mœurs &
pervertissoient son caractère; bientôt il réu-
nit la démence au fanatisme; il crut flétrir

„ les évêques & les couvrir d'un opprobre
 „ éternel, en les appelant *papistes*. Cette dé-
 „ nomination insensée excitoit toutes les pas-
 „ sions, & devenoit un signal de persécution
 „ & de carnage. „

Le portrait de Cromwel est un de ces ta-
 bleaux où le philosophe, le politique & le mor-
 taliste trouveront toujours des matieres d'ob-
 servation. L'auteur le trace simplement & sans
 art, mais il est aisé d'en appercevoir l'exacte
 ressemblance. „ Les historiens qui ont exa-
 „ miné le génie & le caractère de Cromwel,
 „ se sont laissés égarer & séduire par ce mē-
 „ veilleux qui étonne & asservit l'imagination;
 „ ils ont cru voir dans cette chaîne conti-
 „ nuelle d'événemens & de succès, un systēme
 „ médité & approfondi de politique, de har-
 „ dieesse & de sublimité qui honore l'intelli-
 „ gence humaine. Un simple particulier qui
 „ a pu créer un parlement souverain, dont
 „ il s'est servi pour renverser la monarchie &
 „ ensanglanter le trône; qui a pu créer une
 „ armée pour disperser ce parlement, pour
 „ briser quand il a voulu ce vil instrument si
 „ nécessaire pour sa grandeur, & dont il n'a
 „ plus besoin; qui a pu contenir cette armée
 „ frénétique par le respect & la terreur; qui,
 „ après avoir dispersé la famille royale, op-
 „ primé les grands, renversé les autels, violé
 „ les loix, trompé, séduit & subjugué une
 „ grande nation, est mort maître souverain
 „ de trois royaumes, respecté & redouté des
 „ puissances étrangères : un pareil homme,
 „ au premier coup-d'œil, ne peut avoir été

» qu'un homme furnaturel, un génie vaste &
» sublime; il eût été tout cela, sans doute,
» si ses entreprises, ses conquêtes, ses triom-
» phes & sa gloire eussent été l'effet d'un plan
» suivi & calculé; mais outre qu'il n'est pas
» vraisemblable qu'un projet si compliqué dans
» sa nature & dans son exécution, dont le
» succès étoit subordonné à tant d'événemens
» & de circonstances impossibles à prévoir, ait
» pu se développer tout entier à l'intelligence
» humaine; il est parfaitement prouvé que
» Cromwel marcha toujours au hasard, sans
» regle, sans politique, sans prudence; il cou-
» roit dans la carrière sans voir le terme qu'il
» vouloit atteindre: ce n'étoient point les lu-
» mières d'un génie froid & calculateur; ce
» n'étoient point les conseils d'un homme sage
» & prudent qui le dirigeoient; il ne consul-
» toit que l'impétuosité de ses passions & les
» agitations de son fanatisme: il marcha sans
» méthode & sans réflexion; le bonheur &
» l'audace couronnerent ses travaux; ce fut
» l'ouvrage d'un heureux hasard qui s'enchaîna
» à ses destinées; une seule entreprise mal-
» heureuse eût conduit infailliblement Crom-
» wel sur l'échafaud: ses lettres, ses négo-
» ciations secretes, tout annonce en lui un
» fanatique qui vouloit établir le gouverne-
» ment théocratique sur les ruines de la Re-
» ligion nationale, & qui vouloit en être le fon-
» dateur, l'interprete & le pontife; un homme
» dévoré par une ambition effrénée qui s'ac-
» crut par l'éclat de sa gloire & de sa puis-
» sance, mais qui se trouva étonné lorsqu'il

„ fut sur le marche-pied du trône, qu'il de-
 „ sira lorsqu'il vit qu'il n'y avoit qu'un pas à
 „ franchir pour y monter, & qui se consola
 „ ensuite de sa perte par l'exercice de la sou-
 „ veraineté & du despotisme. „

„ Ceux qui ont regardé Cromwel comme un
 „ homme d'un grand génie, qui n'a pu s'empa-
 „ rer de l'autorité suprême sur les débris du
 „ trône, que par des vues d'une politique pro-
 „ fonde & réfléchie, reconnoîtront sans peine
 „ leur erreur, en lisant ces observations; ils ache-
 „ veront de se convaincre en jettant un coup-
 „ d'œil sur sa mal-adresse dans l'administration
 „ publique dès le moment qu'il s'en fut emparé,
 „ & l'impuissance qu'il décéla de maintenir son
 „ ouvrage. „ Cromwel, redoutable aux puissan-
 „ ces étrangères, étoit malheureux dans son
 „ administration intérieure; depuis la dissolu-
 „ tion du parlement, il ne lui étoit pas possi-
 „ ble d'établir une forme fixe de gouverne-
 „ ment; il ne pouvoit établir une nouvelle
 „ constitution, qu'en s'entourant de la force
 „ militaire & de la confiance du peuple; mais
 „ l'armée & la nation s'étoient réunies par un
 „ heureux concert : tous les ordres de l'état
 „ s'occupèrent à détruire la puissance du pro-
 „ tecteur, & à former un gouvernement dé-
 „ mocratique; tous les partis, toutes les sec-
 „ tes divisées d'intérêt, de principes & d'opi-
 „ nions, se rapprochèrent & jurèrent solem-
 „ nellement de hâter la chute de l'usurpateur.
 „ Les royalistes le regardoient comme le meur-
 „ trier de leur roi; les évêques, comme
 „ l'oppresser de leur Religion; les presbyté-
 „ riens,

„ riens, comme le persécuteur de leur doc-
 „ trine; l'armée, comme un ambitieux & un
 „ despote; les puritains, comme le destruc-
 „ teur de leur systéme d'égalité; les indépen-
 „ dans, comme l'usurpateur des droits de la
 „ Divinité & l'ennemi du gouvernement théo-
 „ cratique; la nation entiere, comme le ty-
 „ ran de la patrie. Cette confédération an-
 „ nonçoit & devoit nécessairement produire
 „ de grands événemens. „

Ceux qui croient qu'un tyran peut être hetti-
 reux, qui s'inquietent sur les décrets de la
 Providence quand ils voient un scélérat mourir
 dans son lit, qui pensent qu'il n'y a qu'une
 chute d'éclat ou une mort violente qui puisse
 châtier les crimes de l'orgueil, changeront sans
 doute d'opinion en apprenant quelle fut dans
 le tems même du triomphe de Cromwel la
 situation de son ame. „ Chaque jour il dé-
 „ couvroit une nouvelle conspiration; il trou-
 „ voit dans sa famille même cet esprit répu-
 „ blicain & religieux qui combat sans cesse
 „ la tyrannie: le glaive étoit suspendu sur sa
 „ tête, & sa chute devenoit inévitable. Il ne
 „ survécut que quelques mois aux alarmes,
 „ aux remords & aux tourmens qui déchir-
 „ roient son ame; il s'imagina n'entendre par-
 „ ler que d'insurrections projetées, de révol-
 „ tes dans l'armée, de complots formés par
 „ les officiers qu'il avoit persécutés, de tra-
 „ hisons, de combats & de défaites. Crom-
 „ wel tomba insensiblement dans cet état de
 „ terreur, qui semble être la punition réservée
 „ aux grandeurs acquises par de grands

„ crimes : plus de paix , plus de sommeil ; son
 „ imagination fantastique ne lui présentoit plus
 „ que des coupes empoisonnées , des écha-
 „ fauds , des poignards , des victimes & des
 „ bourreaux ; il frémissoit à l'approche de ceux
 „ que la nécessité l'obligeoit de recevoir : se
 „ déroboit-il dans la solitude , aux travaux de
 „ l'administration publique , des fantômes ef-
 „ frayans l'accompagnoient armés d'un glaive
 „ teint de sang ; à chaque pas qu'il faisoit , il
 „ pensoit voir l'abyme s'entr'ouvrir ; à chaque
 „ instant il croyoit entendre le bruit de la
 „ foudre qui devoit le frapper : l'image en-
 „ sanglantée de Charles le suivoit par-tout ; il
 „ n'habitoit jamais deux nuits dans le même
 „ appartement ; l'état violent de son ame pro-
 „ duisit sur sa santé l'effet ordinaire de cette
 „ terrible situation ; il avoit presque déjà perdu
 „ l'usage de ses sens. On en arracha cepen-
 „ dant un signe d'approbation à la demande
 „ qu'on lui fit de nommer son fils Richard
 „ pour son successeur , & ce signe suffit au
 „ conseil ; c'est ainsi que mourut cet homme
 „ extraordinaire , dont on a si diversement
 „ parlé. „ (a)

On est surpris de voir dans Richard un ca-
 ractere si différent de celui de son pere. Son
 éloignement d'une grandeur & d'une puissance
 inquiétantes , a paru une foiblesse à bien des

(a) Réflexions sur les tourmens divers qui pu-
 nissent les scélérats puissans dès ce monde , 1 Déc.
 1779 , p. 510. — Beaux vers de Claudien , *ibid.*
 p. 511. — Art. POMBAL dans le *Dict. Hist.*

gens qui auroient pu le considérer comme de la bonne philosophie : mais l'on reconnoît en même tems cet oracle de l'Écriture qui nous apprend que l'héritage de l'homme pervers ne fleurira pas , & que sa génération ne jettera pas des racines profondes. » Richard donna » sa démission & se retira plus content de vi- » vre dans la solitude , libre & heureux , que » de regner sur un peuple inconstant & fac- » tieux. Il n'avoit point cette ambition dévo- » rante , cette conscience perverse , nécessaires » pour affermir un pouvoir usurpé ; Henri son » frere résigna son commandement d'Irlande ; » ainsi dans un instant la famille de l'usurpa- » teur retomba dans son obscurité primitive ; » les rameaux de cet arbre se desséchèrent & » tomberent en pourriture. Le nom seul de » Cromwel subsistera pour être dévoué à l'exé- » cration des siècles & à l'horreur des nations. » L'histoire a imprimé sur la mémoire de ce » tyran régicide un caractère d'opprobre & » d'infamie , triste & salutaire leçon que la na- » ture & la justice offrent pour épouvanter les » les tyrans , consoler les peuples opprimés , » & instruire l'humanité entière. »

La démission de Richard ne ramena pas l'or- » dre & la sécurité. Un nommé Lambert se mit » à la tête d'un gouvernement purement mili- » taire , & exerça par-tout ses caprices & ses » fureurs. » Cependant on s'occupoit à donner » à l'État une constitution , à créer de nou- » velles loix , & à s'opposer à cette putré- » faction qui menaçoit d'enfouir la républi- » que sous des ruines. Ici les troubles & les

*Spiria vi-
tulamina
non da-
bunt radi-
ces altas,
nec stabile
firmamen-
tum collo-
cabunt.*
Sap. 4.

» factions se renouvelèrent avec plus d'ac-
» tivité : l'empire étoit comme un vaisseau
» battu par la tempête , & errant au gré des
» vents & du hafard ; chaque parti ne con-
» sulta que ses passions , chaque secte ne sui-
» vit que ses fureurs. Sur les débris de la
» justice , des loix & de la morale s'élevoient
» tous les crimes ; cette lève impure répandoit
» par-tout le poison de la dévastation & de la
» mort : tout étoit délire , extravagance & hor-
» reur. Les uns prétendoient que la souverai-
» neté devoit résider dans le conseil de guer-
» re , de-là l'établissement du pouvoir militai-
» re ; les autres vouloient confier la plénitude
» de l'autorité au parlement , de-là le gouver-
» nement démocratique ; plusieurs desiroient
» la théocratie ; les royalistes demandoient à
» grands cris le rétablissement de la monar-
» chie & la restauration des anciennes loix...
» Cette crise violente sembloit annoncer la
» dissolution de l'empire ; enfin on créa une
» espece de tribunal civil & militaire , com-
» posé de vingt-quatre membres vendus &
» payés d'avance ; ils furent déclarés les re-
» présentans des trois royaumes & revêtus de
» l'autorité souveraine : on donna à ce vil tri-
» bunal le nom de comité de sureté. Ces lé-
» gislateurs sans caractere & sans mission , ces
» hommes pétris de crime & de sang se livre-
» rent à toutes les horreurs de la férocité ; les
» incendiaires , les assassins & les meurtriers
» furent les seuls magistrats du peuple ; une im-
» pie & abominable philosophie défia tous les
» crimes , & les bourreaux portant en triom-

„ phe les membres palpitans des victimes qu'ils
 „ venoient d'égorger, recevoient dans le sénat
 „ législatif des applaudissemens, des récom-
 „ penfes & des bienfaits. Les amis de la patrie
 „ & de la vertu, dans la profondeur de leur
 „ douleur & dans l'excès de leur défefpoir, ac-
 „ cusoient le ciel d'être complice de tant d'at-
 „ tentats, comme s'ils ne favoient pas qu'il
 „ eft des forfaits que la justice divine ne par-
 „ donne jamais, & que ces grands fcélérats,
 „ qui bouleversent les empires & pervertiffent
 „ les peuples, doivent néceffairement tomber
 „ fous la hache du bourreau, & expier leurs
 „ crimes par des fupplices éternels. „

Il ne faut pas croire que l'auteur, en déplorant
 les maux de l'anarchie, s'annonce comme l'ami
 du defpotifme, ou d'un pouvoir abfolu quel-
 conque. Il ne veut pas de ces monarchies où
 les caprices d'un feul homme peuvent boule-
 verser en un moment la fortune des citoyens,
 détruire le culte public, ravager tout ce qui
 n'eft pas d'accord avec les délirantes spécula-
 tions qu'il lui plaît d'ériger en décrets de l'*au-
 torité fouveraine*. „ Le peuple comprit alors
 „ que la monarchie limitée étoit le plus an-
 „ cien, le plus utile, le plus heureux & le
 „ plus beau de tous les gouvernemens; qu'un
 „ roi peut abuser de fon pouvoir, mais que
 „ l'anarchie eft cent fois plus funefte que le
 „ defpotifme. Par la fubverfion de l'autorité
 „ & par la chute des loix, tous les maux font
 „ réunis fur la tête du peuple, parce que
 „ l'anarchie, qui les produit, forme un état
 „ ftable; ils font fans remede, parce que

” l'autorité qui pouvoit seule y remédier ;
” est détruite. Le despotisme immole un grand
” nombre de victimes ; mais l'anarchie étend
” l'infortune & la corruption à tous les mem-
” bres de la société, prépare les crimes &
” l'esclavage du peuple , & après de sanglan-
” tes révolutions , brise le corps politique &
” entraîne l'état à sa dissolution. On ne voit
” point ces calamités & ces déchiremens dans
” une monarchie limitée , parce que , dans
” ce gouvernement , il y a un centre de pou-
” voirs & d'autorités qui , par une heureuse
” influence , vivifie toutes les parties de l'em-
” pire , & arrête ces émeutes populaires qui
” préparent toujours l'anarchie & les conf-
” pirations. Le prince armé de la force pu-
” blique , la dirige pour défendre la liberté ,
” protéger les propriétés & établir le regne
” salutaire de la loi. Le peuple , qui n'est pas
” alors égaré par ces grands mots de souve-
” raineté , de liberté , d'égalité , comprend
” combien il lui importe , pour son intérêt
” & pour son bonheur , d'exercer la justice ,
” de respecter l'autorité & d'observer les loix ;
” il regne une sainte union entre le prince &
” la nation , & on ne voit point se former
” ces orages politiques , ces révolutions dé-
” fastreuses qui ébranlent les empires , détrui-
” sent le corps social , consacrent les crimes ,
” & inoculent à un peuple doux & poli les
” fureurs du fanatisme politique & les atten-
” tats de la férocité. ”

*Doctrine spirituelle du P. Louis Lalle-
mant, de la compagnie de Jesus, pré-
cédée de la Vie de l'auteur. A Avignon,
chez Chambeau; à Paris, chez Guillot; à
Bruxelles, chez Le Charlier. 1 vol. in-12.
Prix 3 liv. relié.*

CET ouvrage passe pour un des meilleurs livres spirituels qu'on puisse mettre entre les mains des religieux, des prêtres, & en général des personnes qui aspirent aux vertus chrétiennes. Car quoique l'auteur traite particulièrement des Jésuites & de l'esprit de leur institut, ses réflexions sont applicables à tous les ministres & fervens serviteurs de Dieu. La manière lumineuse & profonde dont l'auteur expose la théorie des dons du S. Esprit, ce qu'il disserte sur leurs effets & leurs fruits respectifs, mérite sur-tout le suffrage des hommes vraiment spirituels. En parlant du *don de science*, l'auteur donne cette utile leçon à ceux qui annoncent la divine parole. „ C'est par ce don
 „ que S. Vincent prêchoit avec ces prodigieux
 „ succès que nous lisons dans sa Vie. Il s'a-
 „ bandonnoit au Saint-Esprit, soit pour pré-
 „ parer ses sermons, soit pour les prononcer,
 „ & tout le monde en sortoit touché. Il étoit
 „ aisé de voir que le Saint-Esprit l'animoit &
 „ parloit par sa bouche. Un jour qu'il devoit
 „ prêcher devant un prince, il crut qu'il fal-
 „ loit apporter plus d'étude & plus de dili-

gence humaine à préparer son sermon. Il s'y appliqua extraordinairement ; mais ni le prince , ni le reste de l'auditoire ne furent si satisfaits de cette prédication étudiée , que de celle du lendemain qu'il fit à son ordinaire selon le mouvement de l'esprit de Dieu. On lui fit remarquer la différence de ces deux sermons. *C'est*, dit-il, *que ce fut hier Frere Vincent qui prêcha, & aujourd'hui ç'a été le Saint-Esprit.* Tout prédicateur doit se rendre extrêmement dépendant de l'esprit de Dieu. La principale préparation pour la chaire , est l'oraison & la pureté de cœur. Dieu se fait quelquefois un peu attendre pour nous éprouver ; mais ne vous ennuyez point. Faites de votre part ce qui est de votre devoir , & du reste , confiez-vous en Dieu , il viendra enfin & ne manquera pas de répandre en vous sa lumière. Vous en sentirez les effets , & vous verrez quelquefois , que par une seule pensée , il vous fera dire des choses excellentes pour le bien de vos auditeurs. »

Entre de bien sages réflexions , on en trouve de minutieuses , d'autres trop mystiques , quelques-unes hasardées & fausses (a). Je vou-

(a) Pag. 110, on lit : „ Il est de la foi que Dieu punit un péché véniel de peines surnaturelles fort longues , & plus rudes que les plus horribles tourmens de cette vie „. Il est de foi qu'il y a un purgatoire , c'est-à-dire , des peines qui expient après la mort des justes leurs péchés véniels. Ce que l'auteur dit de plus , n'est nullement de foi , &

drois que lorsqu'on écrit sur la Religion & la piété, on eût la maniere & le jugement de Judas Machabée; qui, pour me servir de l'expression de l'Écriture, *traitoit la sagesse avec une espece de magnificence, comme un bien qu'il possédoit & auquel il vouloit faire honneur.*

• Il ne faut pas confondre le P. Louis Lallemant, auteur de cette *Doctrine spirituelle*, avec le P. Jacques-Philippe Lallemant, dont nous avons une excellente *Paraphrase littérale des Psaumes*, & des *Réflexions sur le Nouveau Testament*, deux ouvrages précieux, & qu'il seroit difficile de remplacer complètement par un autre quelconque (a). Le P. Louis Lallemant, né en 1578 à Châlons-sur-Marne, est plus célèbre par ses vertus &

il y a bien de la légèreté à ajouter ainsi à la divine parole des choses qui ne lui appartiennent pas. Le mauvais exemple de beaucoup de prédicateurs ne justifie pas cet abus. Bossuet en gémissoit profondément, & se plaignoit des très-fâcheuses suites qui en résultoient. S. François de Sales désapprouvoit particulièrement ce qu'on racontoit d'incertain ou d'exagéré sur le purgatoire : il oppoisoit les consolations essentiellement inhérentes à l'état des âmes placées dans ce lieu d'expiation, à ce que des écrivains ou des parleurs indiscrets se hasardoient de nous apprendre sur la nature & l'étendue de leurs souffrances.

(a) On trouve l'un & l'autre chez J. F. Bassompierre à Liège; le dernier est presque achevé, & depuis long-tems on en distribue les six premiers tomes.

la science des Saints, que par son érudition & l'usage des talens littéraires. Il mourut à Bourges, étant recteur du college. On trouve à la tête du traité ascétique dont nous parlons ici, une notice de sa Vie. Voici comme s'exprime sur l'ouvrage & l'auteur, le P. Pierre Champion, auquel nous devons cette notice. » Le P. Louis » Lallemand a laissé parmi nous une odeur » de sainteté qui dure encore. C'est pour la » conserver, & pour la faire passer à la pos- » térité, que j'ai pris le dessein de donner au » public avec sa Doctrine spirituelle un abrégé » de sa Vie. J'aurois mieux exécuté ce dessein, » si j'avois pu avoir la communication des mé- » moires qu'on a mis entre les mains d'un de » nos Peres de la province de Champagne, » qui promettoit de composer l'Histoire entiere » de la Vie du saint homme. »

» Ce que j'en rapporte, est appuyé sur le » témoignage public de tous ceux qui l'ont » connu, & sur-tout de ses disciples : & les » graces intérieures qu'on n'a pu apprendre » de lui-même, ont été remarquées par quel- » ques-uns de ses confesseurs, & par ses inti- » mes amis : par le P. Pierre Meslant : par le » P. Jean Bagot : par le P. Antoine Vaher : » par le P. Jacques Grandami, quatre théo- » logiens, qui, par leur éminente vertu, & » leur grande capacité, méritoient d'être ses » confidens. »

» Quant à sa *Doctrine spirituelle*, elle a été » fidèlement recueillie & publiée d'abord sous » le titre de *Recueil des maximes* : par le » P. Jean Rigoleu, né en 1595 & mort en

» 1658, qui, loin de lui rien ôter de sa force
 » ni de son onction, lui en a plutôt ajouté.
 » Ce *Recueil* a été gardé par un autre saint
 » homme, que la reconnoissance demande
 » que nous fassions aussi connoître à son tour.
 » C'est le P. Vincent Huby, qui, par le pou-
 » voir qu'il avoit sur mon esprit, m'a engagé
 » à entreprendre les petits ouvrages auxquels
 » je donne le peu de tems que mes occupa-
 » tions me laissent libre. »

» J'ai trouvé depuis peu parmi les papiers
 » du P. Jean-Joseph Seurin, né en 1600, &
 » mort le 21 Avril 1665, un cahier où il
 » avoit écrit de sa main quelques pieux sen-
 » timens de son directeur, le P. Louis Lal-
 » lemant. Comme l'on ne pouvoit plus les
 » mettre chacun en son lieu dans le *Recueil*
 » du P. Rigoleu, on les donne à part, de la
 » maniere que le P. Seurin les avoit raffem-
 » blés en 1630. »

Kort begryp der Historie des Bybels, met ze-
 denkundige en christelyke overdenkingen,
 tot gebruyk der Jonkheyd. *Abregé de l'his-
 toire de la Bible avec des réflexions mor-
 rales & chrétiennes, à l'usage de la jeu-
 nesse.* A Malines chez P. J. Hanicq, sur les
 bailles de fer, 1792, petit in-12 de 272 pag.

CET *Abregé* qui est une traduction li-
 bre de l'allemand, renferme les traits
 les plus remarquables de l'histoire de l'ancien

& du nouveau Testament. Destiné principalement aux enfans qui fréquentent les petites écoles, il est enrichi de réflexions chrétiennes & morales les mieux adoptées à l'âge & aux besoins de la première jeunesse. Il sera aussi très-utile aux artisans & aux habitans des campagnes. Ce petit livre manquoit encore dans la langue Belgique, où l'on ne trouvoit que des histoires de la Bible trop volumineuses & au-dessus de la portée des enfans. Par la petitesse de son volume & la modicité du prix il est d'une gestation & d'une acquisition facile.



☞ J'ai reçu la très-longue lettre de Bois-le-Duc, à laquelle je pourrois me dispenser de répondre, puisque l'auteur ne l'auroit pas écrite, s'il s'étoit mis au fait de la matière dont il est question dans l'article du Journal, qui fait l'objet de sa critique, s'il avoit consulté les O&v. ouvrages cités là même *, où les preuves des , p. deux assertions qu'il relève, sont amplement développées. J'ai déjà eu occasion d'observer que je ne pouvois satisfaire des gens qui ne me lisant pas habituellement, tombent sur tel endroit qui leur déplaît sans recourir aux preuves que j'ai soin d'indiquer. Il faudroit pour répondre à ces lestes objections me répéter continuellement & ramener à l'examen, des choses dix fois discutées. L'auteur veut absolument que les évêques soient les successeurs des Apôtres; il veut qu'ils soient d'institution divine. J'ai montré dans quel sens cela étoit vrai, & dans quel sens il ne l'étoit

pas ; & pour éviter des redites , j'ai cité un écrit où on lit ce qui suit. „ Les mots bruyans
 „ de *successeur des Apôtres*, *plénitude de*
 „ *la puissance épiscopale*, *pouvoir apostolique* &c. dont les promoteurs de l'anarchie
 „ actuelle font un si grand usage , ont au
 „ moins besoin de quelque explication. De
 „ quel apôtre est donc successeur, tel ou tel
 „ évêque qui élève sa dignité avec le plus
 „ d'ardeur ; celui de Laubach , par exemple *.
 „ N'est-ce pas l'Eglise Romaine , n'est-ce pas
 „ son pontife , auxquels le peuple de ces ré-
 „ gions , ses prêtres , ses évêques doivent tout
 „ ce qu'ils font en matière de christianisme ?
 „ Voilà donc une *succession* qui ne répond
 „ pas exactement à l'idée de ce mot... Mais
 „ admettons-la en ce sens , que les évêques
 „ ont la charge de régir leur Eglise , d'or-
 „ donner les prêtres , de veiller à la conser-
 „ vation de la foi , au maintien de la disci-
 „ pline &c ; que prouve une telle *succession*
 „ contre l'autorité du souverain Pontife , du
 „ véritable successeur de Pierre dans toute la
 „ rigueur du terme ? *Plénitude de la puis-
 „ sance apostolique*. A qui viendra-t-il dans
 „ l'esprit , d'avancer sérieusement que les douze
 „ instituteurs & fondateurs de la Religion
 „ chrétienne n'ont pas eu une autorité plus
 „ spéciale , plus vigoureuse & plus étendue ,
 „ que des gens chargés simplement de conser-
 „ ver un ouvrage établi depuis dix-huit siècles ,
 „ & cela dans un petit district particulier qui
 „ leur est assigné ? Que des hommes , disci-
 „ ples personnels de Jesus-Christ , témoins ocu-

*Vérita-
 ble Etat du
 différend
 élevé entre
 le nonce
 & les ar-
 chevê-
 ques. 2^e.
 édition,
 p. 55.
 * C'étoit
 en 1787.
 Voyez
 Herberf-
 tein (Jean-
 Charles)
 dans le
 Dict.
 Hist.*

„ laires de ses œuvres , dépositaires de sa doc-
 „ trine , confirmés en grace & en lumiere ,
 „ chargés de former dans tout l'univers des
 „ Eglises qui n'existoient pas , de faire des loix
 „ lorsqu'il n'y en avoit pas , ne sont précisé-
 „ ment que des évêques , exactement les égaux
 „ de monseigneur de Laubach. „

Voici maintenant ce qui regarde l'*institution divine*. Les simples prêtres ne font-ils pas d'*institution divine*? Et que prétend-on inférer de-là? Seront-ils des apôtres ou des évêques?... Si par *institution divine* on entend que le pouvoir des évêques *vient immédiatement de Dieu*, c'est à tort qu'un écrivain un peu leste a dit que c'étoit-là une *vérité connue*.

„ Cette *vérité* n'est pas si *connue*. Non , il n'est
 „ pas si *connu* que le *pouvoir des évêques*
 „ (s'entend le pouvoir de juridiction dont il
 „ s'agit ici) *émane immédiatement de Jesus-*
 „ *Christ*, puisque cette question fut long-tems
 „ & fortement agitée entre les Peres du concile
 „ de Trente, sans qu'ils aient rien décidé
 „ (voyez l'*Hist. du conc. de Trente*, par
 „ le C. Pallav. l. 17, ch. 14, & l. 21,
 „ ch. 11 & 13). D'où vient, par exemple,
 „ que la juridiction de l'archevêque de Co-
 „ logne s'étend sur Malmedi plutôt que sur
 „ Stavelot; que son *pouvoir épiscopal* est
 „ nul dans la dernière de ces villes, & res-
 „ pecté dans la première? Faudra-t-il pour
 „ expliquer cela, recourir *immédiatement* à
 „ *Jesus-Christ*, ou reconnoître que le *pou-*
 „ *voir des évêques* reçoit au moins des li-
 „ mites & des règles du souverain Pontife „ ?

Suivent là-même les passages de S. Bernard , de Gerfon , de S. Léon & d'autres , contraires à la prétendue *vérité connue*.

Mais *pourquoi traiter les deux assertions de Pont-aux-Anes* ? Je réponds , qu'une vérité même (à plus forte raison , une these douteuse) , mal expliquée , mal appliquée , continuellement ressaisée par une intention finistre , dirigée vers la subversion & le schisme , est très-indulgemment nommée *Pont-aux-Anes*.

Quant à ce que le critique dit de la catholicité , & du schisme , & des *grandes Eglises qui pensent autrement que moi* , je ne crois pas qu'il faille y faire attention , malgré la menace de porter ses plaintes au public , & le nom d'un évêque respectable qu'il fait intervenir dans une affaire dont il n'a pas daigné s'instruire avant d'en parler (a). Je ne connois pas de *grande Eglise* qui ait des sentimens différens de ceux que je professe , mais seulement celle que par antonomase on ap-

(a) J'avois cependant soigneusement indiqué les ouvrages suivans. *Véritable Etat du différend élevé entre le nonce & les archevêques* , 1787. in-8vo. *Coup-d'Oeil sur le congrès d'Ems* , 1787. *Réflexions sur le Pro Memoriâ de Cologne* , 1788. *Défense de cet ouvrage & Examen du Pro Memoriâ de Saltzbourg* , 1789. Toute la lettre du critique prouve qu'il n'en a pas lu une seule ligne. Ils sont traduits en allemand & en italien. L'édition françoise a disparu en très-peu de tems. Il est bien singulier qu'il n'en ait rencontré aucun exemplaire.

pelle *la petite*. J'aime à croire que l'auteur n'en est pas.

* 15 Oct. 1792, p. 253. Pour ce qui est des interprétations que l'anonyme donne à certains passages de l'*Instruction en forme de catéchisme* *, aux objections qu'il leur oppose, aux conséquences qu'il en déduit &c, ma tâche n'est pas de discuter tout cela. En faisant l'annonce d'un ouvrage même avec éloge, je ne prends point l'engagement de défendre en tout & contre tous, les opinions ou les expressions de l'auteur. Je crois cependant pouvoir pleinement rassurer l'anonyme sur les terribles conséquences qu'il redoute, de ce que l'*Instruction* porte sur les évêques, nommément sur ceux qui se sont servis de leur prétendue égalité avec les apôtres, pour ourdir en Allemagne un schisme aussi fatal que celui de France, & dont les fruits amers ne sont pas encore tous développés. Seroit-il bien possible que la distinction des évêques & des apôtres (dans le sens que je viens d'indiquer) fût la *séduction générale qui à la fin du monde fera méconnoître la véritable Eglise*? Cela est très-effrayant sans doute, & prouve bien que le zèle de l'anonyme ne se laissera pas endormir par un excès de sécurité. Cependant mes terreurs ayant depuis long-tems un autre objet, je ne puis tout-à-coup partager les siennes, déterminer à son gré l'objet de la *séduction générale*, & regarder par conséquent l'auteur de l'*Instruction* comme le précurseur de l'Ante-Christ.

NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (le 10 Janvier). Comme M. de Kaftow, chargé d'affaires de la cour de Russie, avoit annoncé, il y a quelque tems, au ministère Ottoman l'arrivée prochaine du ministre-extraordinaire que l'impératrice a jugé nécessaire d'envoyer à la sublime-Porte, pour consolider la bonne intelligence établie entre les deux empires par le traité de Jassy, cette dernière vient d'envoyer en conséquence aux Hospodars de la Valachie & de la Moldavie, des ordres relatifs à la réception convenable qu'ils auront à faire à ce ministre, lorsqu'il passera par leurs provinces. Quoique cet ambassadeur, en faisant même toute la diligence possible, ne puisse arriver à sa destination qu'à la fin de Février ou vers le commencement du mois de Mars, cette nouvelle n'a pas laissé que de déranger un peu le plan qu'avoit formé ici le parti François, pour faire reconnoître formellement M. Semonville en qualité d'ambassadeur de la république Française près de la Porte Ottomane. On fait qu'un des moyens qu'avoit employé ce parti pour ébranler les principes de neutralité qu'avoit adoptés la Porte, consistoit principalement

dans le rapport qu'il faisoit des victoires remportées par les armes de la république ; mais on n'a pas tardé d'observer, que ceux des ministres étrangers à qui il importoit d'affoiblir dans l'esprit des Turcs ces succès, étoient parvenus à défabuser le ministère Ottoman sur tout ce qui se trouvoit d'exagéré dans le rapport dudit parti ; de sorte que nos ministres se trouvent aujourd'hui dans un état d'indécision, d'où ils ne sortiront qu'après avoir été instruits de la véritable situation des affaires. Du reste, quoiqu'on dise ici que les bachas des frontières ont eu ordre de renforcer les garnisons dans les provinces où ils commandent, on ne voit cependant pas faire ici & dans nos cantons, aucune espèce de préparatifs de guerre. Notre arsenal est dans l'inactivité, c'est-à-dire, occupé uniquement à ses travaux ordinaires. Cependant les partisans de M. Semonville continuent à parler d'une grande flotte Françoisè qui se présentera sur nos parages, & de la destination de laquelle nous sommes instruits, quoique d'une manière vague, par plusieurs feuilles publiques, particulièrement par celles d'Italie. On prétend encore savoir que, quoique dans ses provinces européennes, la sublime Porte ne fasse rien qui porte à soupçonner qu'elle a des vues hostiles, il n'en étoit pas de même dans les états Asiatiques, où les bachas qui avoisinent le Cuban, ont, dit-on, reçu l'ordre de rassembler un grand nombre de troupes, sous prétexte d'aller punir quelques bachas défobéissans, mais dans le fond pour se tenir prêts à tout autre événement. Quoi qu'il en soit, l'idée ou le projet formé

par quelques-uns des ministres, d'une nouvelle guerre, déplait généralement à tous les sujets de la Porte qui en ont eu quelque connoissance, au point qu'on peut présager avec certitude, que la déclaration de cette guerre entraîneroit aujourd'hui pour elle les suites les plus funestes.

R U S S I E.

PETERSBOURG (le 8 Janvier). Le contre-amiral Ribas est en route pour la Mer-Noire. Il va mettre en état de faire voile la flotte Russe qui se trouve de ce côté. Le général Suwarow est aussi sur le point de se rendre en Crimée. Plusieurs régimens Russes ont reçu ordre de se porter vers les frontieres de la Turquie.

L'impératrice est toujours fort bien disposée en faveur des émigrés françois. Trois de ceux-ci, qui étoient à la suite des princes, sont entrés au service de S. M. I. Ce sont Mrs. la Rochefoucault, Viomenil & Lambert.

P O L O G N E.

VARSOVIE (le 26 Janvier). M. Mnifzech, en qualité de grand-maréchal de la couronne, a adressé au roi, le premier jour de l'an, le compliment de félicitation suivant.

Sire. Les années se succedent, & chacune d'elles devient comme un nouveau terme qui se perd dans l'espace immense du tems; les siècles passent, les générations s'engloutissent dans l'abyme du néant: heureux celui qui, en écartant le voile dont s'enveloppe le passé, peut encore y retrouver l'heureuse empreinte des traits qu'y ont gravé ses vertus. Le cœur de V. M. peut se livrer avec confiance, à ce sentiment d'âi-

cieux, & les suffrages de vos contemporains, vous sont un garant que ce sentiment n'est point illusoire. Presque toutes les époques de votre regne, Sire, ont été marquées par des événemens aussi différens par leur nature que par leurs résultats. Mais au moins dans les tems même les plus critiques, jamais la passion de la liberté ne s'est éteinte dans le cœur des Polonois. Lorsque le choix libre de la nation vous porta sur le trône, cette liberté elle-même nous présagea que vous rempliriez une vocation aussi sublime, avec toute la dignité qui lui convient. Oui, Sire, vous serez toujours notre pere, vous ne gouvernerez un peuple qui vous aime, que par le sentiment de la persuasion, & ce peuple reconnoitra vos soins, par une confiance entiere : c'est la seule reconnoissance qu'il puisse vous témoigner, & cette juste réciprocité sera le plus bel ornement de votre trône. Ne cherchez point un aliment à votre puissance, dans l'éclat de ce trône, il ne peut en imposer à des citoyens ; mais donnez lui pour base la bienveillance, & tous les cœurs voleront au devant de vous. Les nations rendent grâces au ciel, lorsqu'il leur accorde un bon roi. Tels sont nos sentimens, tels sont les vœux que nous faisons pour V. M. : Puisse le très-haut mesurer les destinées du meilleur des peres, sur ses vertus & sur notre amour.

Le 16, M. de Buchholtz, ministre de Prusse, a remis au grand-chancelier comte Malachowski, une déclaration de sa cour, relative à l'entrée d'un corps de troupes Prussiennes, sous les ordres du général de Mollendorff dans la grande Pologne. Cette notification a touché sur-tout les partisans de la révolution du 3 Mai 1791, qui ne peuvent plus guere se flatter de maintenir leur ouvrage, & doivent se repentir d'avoir attiré sur la Pologne des événemens dont le résultat général est encore un mystère :

La confédération générale vient de publier l'adresse suivante.

„ Nation républicaine depuis tant de siècles, tes enfans, des citoyens qui ne respirent que ton bien-être, te doivent compte de tout ce qu'ils font pour l'assurer. Nos opérations n'ont qu'un objet & qu'un but; c'est de mettre notre patrie commune à l'abri de toute atteinte; de faire reposer cette antique liberté que nous ont transmise nos ancêtres, sur des principes plus vrais, plus sagement réfléchis, & qui en fermant tout accès à *l'esprit de domination*, nous garantissent à jamais la jouissance de nos prérogatives. L'ordre & la marche de ces opérations elles-mêmes font le garant de la pureté de nos intentions à cet égard. Nous le disons avec confiance, parce que nous pouvons le dire avec vérité; ni l'orgueil toujours ayde de dominer, ni l'esprit de vengeance, ni enfin notre intérêt particulier n'ont été jusqu'ici, & ne seront jamais le mobile de nos démarches. Citoyens libres de cette république relevée par nos soins, les égaux de nos compatriotes, nous ne voulons que jouir comme eux dans l'intérieur de nos paisibles retraites, de cette tranquillité que nous aurons assurée. Le principal objet de nos desirs est de voir ceux qui nous ont calomniés, & dont la haine s'est acharnée contre nous, jouir comme le reste des citoyens, du même bonheur; pourvu que *dociles à nos conseils*, ils ne dirigent plus leurs efforts contre cette république, qu'ils s'étoient proposé de renverser. Enfin, au lieu de chercher à nous enrichir des dépouilles de l'état, ou de celles des particuliers, nous avons sacrifié tout ce que nous possédions, pour défendre avec plus de succès, la cause de la patrie en danger, & la fortune de nos freres; que dis-je! Le sacrifice de notre vie même ne nous paroîtroit point pénible, s'il étoit nécessaire pour assurer le bonheur public. „

„ Nos précédens arrêtés ont dévoilé aux yeux de la nation, le but & la suite de nos travaux; le moment approche où leurs résultats prouveront

ce qu'ont osé entreprendre, ce que peuvent exécuter pour l'intérêt de la république, une fermeté à toute épreuve, un patriotisme que ne souilla jamais aucun intérêt particulier. En créant une députation dont les membres sont tirés de son propre sein, en la chargeant de la rédaction des projets qui doivent servir de base à la constitution, la confédération générale a suffisamment développé dans l'exposé, quoique très-précis, des instructions qu'elle leur a données, la nature & l'importance des devoirs qu'elle leur impose. Dans la vue d'accélérer cette œuvre salutaire, de laquelle dépend la régénération de la république, détruite par le complot funeste du 3 Mai; voulant faire reposer le nouvel ordre des choses, sur des fondemens plus solides & plus durables, elle s'adresse encore une fois à ses concitoyens, & les engage au nom d'une patrie qui doit leur être chère, à lui communiquer, ou par la voie de ses maréchaux, ou par celle de la députation qu'elle vient de créer, leurs vues, réflexions ou projets, qui tendroient à favoriser cette entreprise vaste, épineuse, mais utile & digne d'un peuple libre. „

„ La confédération générale déclare en outre à la face d'une nation républicaine, & lui déclare avec cette candeur, qui est le partage de la vertu, forte du bien qu'elle opère, qu'à compter du 15 Février prochain, elle prendra connoissance des projets qui auront été rédigés par la députation, & qu'après avoir apposé le sceau indélébile de la sanction, à tous ceux dont elle aura reconnu l'utilité, elle s'empressera de les proclamer, & d'en accélérer l'exécution. A ces fins, elle invite tous ceux de ses membres qui se trouvent absens, à se réunir pour le terme qu'elle vient d'indiquer. L'amour de la patrie, le vœu du bien public leur en imposent la loi. Nous vous en faisons le serment, nation républicaine, jamais nous ne nous laisserons séduire par ces maximes fausses & coupables, à

l'aide desquelles on tentoit de persuader à la Pologne, qu'elle ne pouvoit plus subsister sous la forme de république. Une expérience funeste nous a prouvé, que toutes ces assertions erronées étoient l'ouvrage de quelques ambitieux, qui vouloient usurper une autorité arbitraire & despotique : inconséquens réformateurs, ils ne voyoient pas que leur ruine & celle de la république eussent été la suite & le prix de leurs coupables manœuvres. „

„ Nous abjurons pour jamais les principes de cette politique funeste, qui remettoit dans les mains d'un seul individu toutes les branches du pouvoir qui fait la principale force de l'état : nous voulons être libres, nous voulons vivre sous un gouvernement républicain, & ni cette liberté, ni ce gouvernement ne peuvent compatir avec de tels principes. Nous ne donnerons à qui que ce soit le titre d'héritier des domaines de la république ; car nous ne reconnoissons point de maître en Pologne : notre roi choisi par nous, ne fera que le chef de la république, le premier d'entre ses concitoyens, & nous mettrons des bornes à son autorité, dans la crainte qu'un jour elle ne dégénere en despotisme. Nous n'ajouterons point foi aux déclamations de ces soi-disans patriotes, qui ne cessent de répéter à la nation, qu'elle ne pourroit être vraiment libre, tant qu'elle ne renonceroit point au droit d'élection. Mais nous conviendrons que nous ne pourrions en effet jouir d'une liberté réelle, & d'une tranquillité constante, si nous ne déterminions pas l'usage de cette prérogative, par une suite de principes sagement réfléchis & invariables. „

„ Que dirons-nous de plus ! Nous desirons qu'un gouvernement bien organisé, & doué de toute l'énergie qui lui convient, devienne le garant de notre liberté, de notre indépendance, & de l'harmonie dans laquelle nous voulons vivre avec nos voisins. Telles sont les opérations à l'aide desquelles

la république peut recouvrer & la jouissance de ses prérogatives, & son antique splendeur : c'est en suivant cette voie, que le citoyen échappé à tant de crises violentes, verra enfin reposer sur des fondemens inébranlables, & la sûreté de sa personne & celle de sa propriété. La diète qui succédera à ces premiers travaux, aura d'autant plus de moyens de les perfectionner, que l'expérience aura déjà déterminé le genre & le degré de perfection qu'ils exigent. Elle se prêtera d'autant plus volontiers à leur donner cette sanction qui doit les rendre immuables, qu'ils auront déjà produit pour résultats, le bien-être particulier de chaque citoyen, & la félicité générale de la république, à laquelle ils assureront bientôt une nouvelle existence politique. „

„ Après cette déclaration que nous dictent la vérité & le patriotisme le plus pur, nous attendons sans crainte le jugement de la nation, au bonheur de laquelle nous avons tout sacrifié. Qu'elle décide, qui de nous ou de ceux qui cherchent à nous noircir à ses yeux, ont le plus de droits à sa confiance. Qu'elle pese avec le sang-froid de la réflexion, les services précieux que lui a rendus cette immortelle souveraine, l'amie de notre république; & sans doute elle avouera, qu'après nous avoir, sans aucun intérêt particulier, prêté une main secourable pour nous tirer de l'abyme où nous allions nous engloutir, qu'après nous avoir fourni tous les moyens d'assurer notre indépendance, & de donner à notre félicité une base plus durable: l'immortelle Catherine a droit à une reconnoissance aussi illimitée, que l'ont été ses bienfaits. Voulant que ledit universal soit porté à la connoissance de tous les citoyens, la confédération-générale ordonne qu'il soit immatriculé dans toutes les chancelleries du royaume, publié en chaire dans toutes les paroisses, & affiché aux portes des églises, hôtels-de-ville, & autres lieux. „

Arrêté à Grodno, dans la séance de la confédéra-

15. Février 1793.

281

tion-générale des deux nations , le 21 Décembre
1792.

(Signés) Stanislas Felix Potocki, &
Alexandre, prince Sapieha.

E S P A G N E.

MADRID (le 20 Janvier). Malgré la neutralité, dont notre cour paroïssoit convenue avec le nouveau gouvernement François, il est plus que probable que finalement on en viendra à une guerre ouverte. On prétend qu'il a été distribué dans les Pays-Bas de la Catalogne 50,000 fusils, aux Arragonnois 8000 & aux Biscayens 8000. On est décidé à faire armer 20 vaisseaux de ligne & 10 frégates. Des courriers ont été expédiés le 8 de ce mois pour tous les principaux ports d'Espagne. M. Bourgoing qui, sans être formellement reconnu, a continué toujours les fonctions du ministère de France, assure que, si l'armement ordonné dans nos ports s'effectue, la rupture est inévitable : l'on croit même qu'il doit le déclarer officiellement à M. le premier ministre, duc de la Alcudia. M. de Calonne est encore ici; son fils part pour Londres, chargé, à ce que l'on croit, de la ratification de quelque traité secret, ou de quelques explications ultérieures entre les deux cabinets,

S U E D E.

STOCKHOLM (le 25 Janvier). M. le baron de Gyllestierna vient d'être nommé gouverneur de cette ville à la place du baron de Wrangel. Le duc régent a fait renforcer la garnison

de cette résidence par un régiment de cuirassiers. Les patrouilles sont doublées, & après neuf heures du soir, les auberges & autres maisons publiques doivent être fermées. S. A. R. a de plus fait publier une ordonnance sévère contre tous les attroupemens qui tendent à troubler la tranquillité publique. Dans cette ordonnance, *les fideles habitans* de Stockholm sont exhortés, en cas d'un soulèvement, à tenir les portes de leurs maisons fermées, & à ne pas en sortir ni eux ni leurs domestiques, crainte de tout accident fâcheux. Il est encore promis dans la même ordonnance, une récompense de 100 rixdalers à celui qui dénoncera l'un de ceux qui ont eu l'audace de lâcher des coups de fusil contre le château royal & ceux qui s'y trouvoient de garde. Mrs. Gregorius & Hongelius, l'un & l'autre citoyens & fabricans de cette ville, accusés d'avoir soulevé la populace le 8 de ce mois, sont en prison, & leur interrogatoire se poursuit rigoureusement. Du reste, la crainte qu'on avoit d'une insurrection en cette capitale, diminue sensiblement. Le duc régent a reçu le 15 de ce mois une députation, composée du gouverneur, du vice-gouverneur, du bourgmestre, des membres de la magistrature ainsi que des plus notables bourgeois de cette capitale, pour l'assurer de l'inviolable fidélité & du sincère attachement des habitans de Stockholm; elle a en même tems protesté qu'elle défavoit les troubles qui ont eu lieu, en prouvant au duc régent qu'aucun honnête citoyen n'y a pris part. La même députation

a profité de l'occasion, pour remercier S. A. R. d'avoir bien voulu nommer à la place de vice-gouverneur de cette capitale, un homme connu par ses mérites, & particulièrement, de l'avoir choisi parmi la classe des bourgeois.

I T A L I E.

NAPLES (le 15 Janvier). Le vaisseau de guerre françois, le *Languedoc*, de 90 canons, monté par le contre-amiral de la Touche-Tréville, qui rentra ici le 25 du mois dernier, avoit perdu tous les mâts dans une forte tempête, que l'escadre, dont il étoit commandant, avoit essuyée le 21 Décembre, trois jours après avoir quitté notre Port. Outre la perte de sa mâture, le corps du vaisseau n'a point souffert : il est accompagné de l'*Entreprenant*, vaisseau de 74 canons, qui n'a point eu de dommage. Le gouvernement a donné les ordres nécessaires, pour faire fournir au *Languedoc* tout ce dont il aura besoin pour sa plus prompte réparation : elle est déjà commencée, après qu'on l'eut conduit dans notre port. En attendant, M. de la Touche-Tréville, le commandant de l'*Entreprenant*, & plusieurs des officiers sont venus à terre, & logés chez M. Mackau, ministre de leur nation. En conséquence de la convention, faite lors de l'apparition de l'escadre françoise, l'ordre a été expédié au prince de Castel Cicala, envoyé du roi à Londres, de se rendre avec le même caractère public à Paris ; mais la commission est d'une nature si

désagréable, qu'il est douteux, que le prince de Castell-Cicala l'accepte, quoique le duc de Sicignano, envoyé à Coppenhague, ait déjà été désigné son successeur en Angleterre. — Il s'est passé à Rome une affaire désagréable avec le consul de France qui a voulu remplacer sur quelques édifices par de nouvelles armoiries l'ancien écu de France. Le peuple s'est ameuté; un François est mort de ses blessures, la maison d'un banquier a été pillée; toutes les circonstances de cette affaire n'ont pas encore été officiellement communiquées à notre cour.

TURIN (*le 8 Janvier*). Le général François avoit fait, dit-on, demander un armistice au général Saint-André; ce que celui-ci lui ayant refusé, la guerre a continué, malgré la rigueur de la saison. Parmi les différentes escarmouches qui ont lieu entre nos troupes & les troupes françoises, il y en a rarement de décisives. Le marquis de Sainte-Marguerite repoussa les François d'un poste qu'ils occupoient au Poggetto, mais il y perdit plus de monde que l'ennemi. Le 26 du mois dernier, un fort détachement, sous les ordres du baron de Brentano, attaqua les François à deux milles de Scarenna, leur tua quelques volontaires & fit 57 prisonniers; mais il perdit lui-même 43 hommes. Il résulte de ces échecs réciproques, que les esprits s'animent, & que si les François pénètrent en Piémont, ils n'y pénétreront qu'à travers des flots de sang.

A L L E M A G N E.

BERLIN (*le 1^{er} Février*). Le duc Frédéric de Brunswick est parti, le 21, de Duisbourg pour Wesel. — Il est maintenant hors de doute que le roi de Prusse envoie un corps de ses troupes en Pologne. Le général de Mollendorff, qui en a le commandement en chef, est parti d'ici le 21, pour arriver le 23 à Meseritz en Pologne. C'est le lieutenant-général comte de Schwerin qui conduit l'avant-garde de ce corps qui sera posté entre Soldau & Lublinitz. Voici la déclaration que notre cour a publiée au sujet de l'entrée des troupes Prussiennes en Pologne.

Il est connu de toute l'Europe que la révolution arrivée en Pologne le 3 Mai 1791, à l'insu & sans la participation des puissances amies & voisines de la république, n'a pas tardé d'exciter le mécontentement & l'opposition d'une grande partie de la nation. Des adhérens de l'ancienne forme de gouvernement ont réclamé l'assistance de l'auguste souveraine qui en est la garante, & S. M. l'impératrice de Russie déférant à ces instances, ne s'est pas refusée à les appuyer par un corps de troupes respectable, qui a été réparti dans les provinces, où leur présence paroïssoit essentiellement nécessaire. C'est sous leurs auspices que les membres prépondérans de la noblesse ont formé une confédération générale, dont les travaux actuels sont consacrés à redresser l'abus des innovations, & à remettre en vigueur la constitution fondamentale de leur patrie. Ces grands événemens ne purent qu'attirer l'attention de la Prusse, intéressée de tout tems au sort de la Pologne par les loix du voisinage, & les relations qui subsistoient entre les

deux empires; mais dans l'espérance que les troubles survenus pourroient promptement s'acheminer à une heureuse fin, le roi n'a pas cru devoir y intervenir, dans un moment sur-tout où d'autres soins importans l'occupaient ailleurs.

Il s'en faut cependant de beaucoup que son attente ait été remplie. Le parti soi-disant patriotique, au lieu de se rendre aux intentions salutaires de la cour de Russie, n'a pas craint d'opposer aux troupes impériales une résistance opiniâtre; & quoique son impuissance l'ait bientôt réduit à se désister du projet chimérique d'une guerre ouverte, il n'en continue pas moins ses machinations secrètes, qui tendent visiblement à la subversion totale du bon ordre & de la tranquillité. Les états limitrophes du roi ne s'en sont déjà que trop aperçus, par des excès & des violations de territoires réitérées; mais ce qui mérite bien plus encore son attention sérieuse & celle de toutes les puissances voisines, c'est que l'esprit du démocratisme François, & les maximes de cette secte atroce, qui cherche à faire des prosélytes de tout côté, commencent à jeter de profondes racines en Pologne, au point que les manœuvres des émissaires Jacobins y sont puissamment appuyées, & qu'il s'est déjà formé plusieurs clubs révolutionnaires, qui font une profession ouverte de leurs sentimens.

C'est en particulier la Grande-Pologne, qui est infectée de ce poison dangereux, & qui recèle le plus grand nombre des zélateurs du faux patriotisme. Leurs connexions avec les clubs François ne peuvent qu'inspirer au roi de justes sujets d'inquiétude pour la sûreté de ses propres états, & lui prescrivent la nécessité absolue d'y pourvoir par des mesures convenables. Obligée de poursuivre la guerre conjointement avec les puissances coalisées, & à la veille d'ouvrir une seconde campagne, S. M. a donc cru devoir se concerter préa-

tablement avec les cours de Vienne & de Pétersbourg sur le parti qui lui restoit à prendre, & L. M. I. n'ont pu se refuser à l'aveu, que la saine politique ne lui permettoit point de laisser les mains libres aux factieux de la Pologne, & de courir les risques de se mettre à dos un ennemi, dont les entreprises fougueuses pourroient devenir une nouvelle source d'embarras.

C'est pour les prévenir, que le roi a résolu de faire entrer sur le territoire de la république, & nommément dans plusieurs districts de la Grande-Pologne, un corps de troupes suffisant, dont le commandement en chef fera confié à son général d'infanterie, le sieur de Mollendorff. Cette mesure de précaution a pour but de couvrir les provinces limitrophes de S. M., de réprimer les malveillans, qui fomentent les troubles & l'insurrection, de rétablir & de maintenir l'ordre & le repos public, & d'assurer aux habitans bien intentionnés une protection efficace. Il ne tiendra qu'à eux de la mériter par une conduite paisible & sage, en accueillant & en traitant amicalement les troupes Prussiennes, & en leur fournissant les secours & les subsistances dont elles auront besoin. Le général-commandant ne manquera pas de son côté de faire observer une bonne & exacte discipline, de soulager & d'assister les habitans en tout ce qui dépendra de lui, de remédier à toutes leurs plaintes, & de payer fidelement les livraisons qu'ils feront dans le cas de faire à sa réquisition. Le roi aime à se flatter, qu'avec des dispositions aussi pacifiques, il pourra compter sur la bonne volonté d'une nation dont le bien-être ne sauroit lui être indifférent, & à laquelle il desire de donner des preuves réelles de son affection & de sa bienveillance. Berlin, le 6 Janvier 1793.

VIENNE (le 25 Janvier). M. le comte de Woyna qui avoit été rappelé par la confé-

dération générale de Pologne, vient de recevoir par le dernier courier l'ordre positif de partir d'ici vers le commencement du printemps : le prince Jablonowsky qu'on disoit devoir lui succéder, n'a point encore annoncé officiellement sa nomination, de sorte qu'il est possible qu'il y ait eu du changement à cet égard.

Le roi des Deux-Siciles ayant témoigné à l'empereur le desir d'avoir M. Zehentner à son service, ce général est parti d'ici pour Naples. L'ambassadeur de Naples, en le chargeant à son départ de Vienne de quelques dépêches, lui a remis en même tems par ordre de son auguste maître, mille ducats pour les fraix de son voyage. On dit, mais sans aucun fondement, que cet officier sera chargé du commandement en chef de toutes les forces de terre de S. M. Sicilienne. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il sera mis à la tête de quelques branches du département de la guerre.

M. Straton, chargé d'affaires de S. M. Britannique auprès de notre cour, ayant reçu il y a quelques jours des dépêches de sa cour, a été de suite en conférence avec les ministres de S. M. On ne peut encore rien affirmer sur les articles préliminaires d'un traité d'amitié & d'alliance à conclure avec la maison d'Autriche & la Grande-Bretagne dont on parle très-positivement depuis quelques semaines. Toutefois ce traité ne fera dans le fond qu'une accession de la cour de Londres à l'alliance particulière entre l'empereur & le roi de Prusse.

ANGLE.

A N G L E T E R R E.

LONDRES (le 1 Février). L'on a célébré le 18 du mois dernier, au palais de S. James, l'anniversaire de la naissance de la reine. La banque & tous les bureaux publics ont été fermés en conséquence de la solemnité du jour. Le grand nombre d'étrangers de distinction qui se trouvent dans cette capitale, & l'empressement de la noblesse Angloise à témoigner son attachement, & son respect pour la famille royale, ont rendu cette fête annuelle une des plus brillantes qu'on ait vues depuis l'avènement de George III à la couronne de la Grande-Bretagne. Milord Loughboroug ayant accepté les sceaux, a prêté le 29, le serment pour la dignité de chancelier, à laquelle il réunira les fonctions qu'il exerçoit déjà, celles d'orateur des Pairs. Il s'est trouvé en cette qualité à la tête de la chambre au service, qui se fit le lendemain à l'église de Westminster, en commémoration du supplice injuste de Charles I. Cette cérémonie a été aussi célébrée par les communes, & l'on y a remarqué plusieurs pairs qui appartenoient ci-devant à l'*Opposition*, notamment le comte de Carlisle & le vicomte Stormont. — Une consternation générale s'est manifestée dans cette ville, lorsqu'on a été informé de la fin tragique du roi de France. Le théâtre royal de Hay-Market a été fermé ce jour-là, & il n'y a pas eu de lever au palais de S. James. A un autre des théâtres de cette capitale, on n'y apprit pas plutôt cette catastrophe, que les spectateurs ne voulurent

pas que la piece s'achevât : la toile fut baissée à l'instant. Le 26, la cour a pris le deuil pour la mort de S. M. très-chrétienne : le roi a évité de prendre aucun divertissement ces jours-ci ; & une morne tristesse continue à regner dans tous les rangs des citoyens.

L'envoi des lettres de créance à M. Chauvelin n'a point levé la difficulté de formalité. Déjà précédemment M. Chauvelin ayant fait parvenir à Milord Grenville une note, pour communiquer les ordres, qu'il avoit reçus du conseil-exécutif de France, relativement à la nouvelle loi concernant les étrangers arrivant dans la Grande-Bretagne, & y ayant de nouveau pris, comme délégué du gouvernement François, la qualité de *ministre-plénipotentiaire de la république Française*, le secrétaire-d'état Britannique lui renvoya son mémoire avec la petite note suivante.

D'après la notification formelle, que le soussigné a déjà eu l'honneur de faire à M. Chauvelin, il se trouve obligé de lui renvoyer le papier ci-joint, qu'il a reçu ce matin de sa part, & qu'il ne peut considérer que comme étant totalement inadmissible, M. Chauvelin s'y qualifiant d'un caractère, qu'on ne lui reconnoît point.

Cependant sur l'affaire principale, Milord Grenville s'expliqua quinze jours après en ces termes.

Whitehall, ce 18 Janvier 1793. J'ai examiné, monsieur, avec la plus grande attention le papier, que vous m'avez remis le 13 de ce mois. Je ne puis vous dissimu-

ler, que je n'ai rien trouvé de satisfaisant dans le résultat de cette pièce. Les explications, qu'elle renferme, se réduisent à peu-près aux mêmes points, auxquels j'ai déjà répondu en détail. La déclaration de vouloir intervenir dans les affaires intérieures des autres pays y est renouvelée. Il n'y est question ni de desaveu ni de réparation pour les mesures offensantes, dont je vous ai parlé dans ma lettre du 31 Décembre : & on s'y réserve encore le droit d'enfreindre les traités & de violer les droits de nos alliés, en offrant seulement sur ce sujet une négociation illusoire, qu'on remet, aussi bien que l'évacuation des Pays-Bas par les armées Françaises, au terme indéfini, non-seulement de la conclusion de la guerre, mais aussi de la consolidation de ce qu'on nomme la liberté des Belges. On ajoute, „ que, „ si ces explications nous paroissent insu- „ fisantes, si vous êtes encore obligé d'en- „ tendre le langage de la hauteur, si les „ préparatifs hostiles se continuent dans les „ ports de l'Angleterre, après avoir tout „ épuisé pour la paix, vous vous disposerez „ à la guerre. „

Si cette notification, ou celle relative au traité de commerce, m'avoit été faite dans une forme régulière & officielle, je me serois trouvé dans la nécessité d'y répondre, „ qu'une menace de déclarer la guerre à „ l'Angleterre, parce qu'elle juge à propos „ d'augmenter ses forces, aussi bien qu'une „ déclaration de rompre un traité solennel,

» parce que l'Angleterre à adopté pour sa
 » propre sûreté des précautions du même
 » genre que celles, qui existent déjà en
 » France, ne pourroient être considérées
 » l'une & l'autre que comme de nouvelles
 » offenses, qui, tant qu'elles subsisteroient,
 » feroient la voie à toute négociation. »

Dans cette forme de communication non officielle je trouve, qu'il peut m'être encore permis de vous dire, non pas avec hauteur, mais aussi sans détour, » qu'on ne trouve pas ces explications suffisantes, » & que toutes les raisons, qui ont motivé nos préparatifs, subsistent encore ». Ces raisons, je vous les ai déjà fait connoître par ma lettre du 31 Décembre, où j'ai marqué en termes précis, quelles dispositions pouvoient seules contribuer au maintien de la paix & de la bonne intelligence. Je ne vois pas, qu'il puisse être utile à l'objet de conciliation de continuer à discuter avec vous dans cette forme quelques points séparés, sur lesquels je vous ai déjà fait connoître nos sentimens. Si vous aviez quelques explications à me donner, dans la même forme, qui embrasseroient tous les objets, dont je vous ai parlé dans ma lettre du 31 Décembre, & toutes les circonstances de la crise actuelle, relativement à l'Angleterre, à ses alliés, & au système général de l'Europe, je m'y prêterai encore volontiers. Je crois cependant devoir, en réponse à ce que vous me dites au sujet de nos préparatifs, vous informer dans les

termes les plus exprès, » que dans les cir-
 » constances actuelles, on persistera ici dans
 » toutes les mesures, qu'on jugera conve-
 » nables, pour se mettre en état de protéger
 » la sûreté, la tranquillité, les droits de
 » ce pays, de garantir ceux de nos alliés,
 » & d'opposer une barrière à des vues
 » d'ambition & d'aggrandissement, dan-
 » gereuses en tout tems pour le reste de
 » l'Europe, mais qui le deviennent bien
 » plus encore, étant soutenues par la pro-
 » pagation de principes destructeurs de tout
 » ordre social. »

J'ai l'honneur d'être &c.

(Signé) Grenville.

Pendant que M. Chauvelin attendoit cette réponse, un courier de France, qui lui ap-
 portoit des dépêches, fut arrêté à son débar-
 quement, en vertu des nouveaux ordres, don-
 nés concernant les étrangers : On le conduisit
 à la secrétairerie-d'Etat, où il fut d'abord re-
 lâché. Cependant cet incident donna lieu à
 la lettre suivante.

Portman-Square, ce 17 Janvier 1793. Milord,
 j'ai l'honneur de m'adresser à vous, pour vous prier
 de m'accorder une entrevue. Je vais vous exposer
 les motifs, qui me la font demander; & vous
 jugerez, qu'elle n'est guere susceptible d'un dé-
 lai. Je vous demanderai d'abord, Milord, une sû-
 reté quelconque pour mes communications avec le
 gouvernement François. Quel que soit le caractère
 que vous me reconnoissez, vous n'avez du moins
 jamais douté de l'authenticité des déclarations, que
 je vous ai transmises au nom de la nation Fran-
 çoise. Je vous proposerai donc, Milord, ou de re-
 fuser absolument de m'entendre, ou d'ordonner que

l'on respecte mes couriers & le secret des lettres que j'envoie & que je reçois. Je vous demanderai ensuite, Milord, de me faire savoir, si S. M. Britannique veut recevoir mes lettres de créance, & si elle est satisfaite des déclarations renfermées dans la pièce, que j'ai eu l'honneur de vous transmettre dimanche dernier. Non-seulement j'ai reçu de nouveaux ordres du conseil-exécutif de France, pour insister sur une réponse prompte & définitive; mais il est encore une autre raison, qui rend urgente la décision de S. M. Britannique. J'ai appris aujourd'hui, que la loi sur les étrangers, leur fixe un délai de dix jours, à compter du 10 Janvier, pour faire leur déclaration, & que dans le cas, où un étranger, se trouvant compris dans cette loi, négligeroit ou refuseroit de faire sa déclaration, les magistrats de ce pays auroient le droit non-seulement de l'en requérir, mais de le faire emprisonner. Je fais, Milord, & tous ceux qui connoissent le droit des nations le savent avec moi, que je ne puis être compris dans cette loi : Organe avoué & reconnu d'un gouvernement, qui exécute les loix, auxquelles 25 millions d'hommes se sont soumis, ma personne est & doit être sacrée; & même sous le rapport diplomatique, Milord, je ne rentrerai dans la classe commune des étrangers, que lorsque S. M. Britannique auroit définitivement repoussé les lettres de créance, qu'elle fait que j'ai reçues pour elle : mais, fussé-je compris dans cette loi, je dois au gouvernement d'une nation libre & puissante, que je représente, de vous déclarer, que je serois dans l'impossibilité de m'y soumettre, & que toutes les persécutions, qu'il plaira à S. M. Britannique d'ordonner contre moi, retomberoient sur la nation Française, pour laquelle je me ferois gloire de souffrir.

Après cette déclaration franche, Milord, croyant avoir droit à une égale franchise de votre part, je vous prierai dans la conversation, que je vous demande, de me dire, quelle est la conduite, que

les ministres de S. M. Britannique se proposent de tenir à mon égard, & à l'égard des personnes, qui composent ma maison, en conséquence de la loi contre les étrangers.

J'ai l'honneur d'être &c.

(Signé) F. Chauvelin.

Le sur-lendemain 20 Janvier il répondit à la lettre du 17 comme il suit.

Whitehall, ce 20 Janvier 1793.

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 17 de ce mois : Je vous ai déjà informé, que S. M. s'est réservé le droit de se décider selon ce qu'elle jugera à propos, sur les deux questions de reconnoître une nouvelle forme de gouvernement en France, & de recevoir un ministre accrédité de la part de quelque autre autorité en France que celle de S. M. très-chrétienne : Et, en réponse à la demande, que vous me faites actuellement, „ si S. M. veut recevoir vos nouvelles lettres de créance, „ j'ai à vous informer, que S. M. ne juge pas à propos dans les circonstances actuelles de recevoir ces lettres. La demande, que vous me faites, est également incompatible avec la forme d'une communication non-officielle, & avec le caractère, qu'on vous a reconnu jusqu'ici, de ministre de S. M. très-chrétienne. Il ne me reste donc au sujet de votre lettre, sur tout après ce qui vient de se passer en France, que de vous informer, que, comme agent chargé d'une communication confidentielle, vous auriez certainement dû vous attendre aux mesures nécessaires de notre part, pour la sûreté de vos lettres & de vos courriers ; que, comme ministre du roi très-chrétien, vous auriez joui de toutes les exemptions, que la loi accorde aux ministres publics reconnus pour tels ; mais que, comme particulier, vous ne pourrez que rentrer dans la masse générale des étrangers, résidant en Angleterre. J'ai l'honneur d'être &c.

(Signé) Grenville.

Le 28 Janvier, M. Dundas, secrétaire d'état, remit à la chambre des communes un message du roi, conçu en ces termes. » S. M. » a donné ordre de remettre devant la chambre des communes des copies des différents papiers, qui ont été reçus de la part de M. Chauvelin, ci-devant ministre-plénipotentiaire de S. M. très-chrétienne, par le secrétaire d'état au département des affaires étrangères, ainsi que des réponses qui y ont été faites; pareillement des copies d'un ordre, donné par le roi en son conseil, & remis en conséquence au dit M. Chauvelin; ensuite des rapports de l'acte atroce récemment commis à Paris: dans la présente situation des affaires S. M. croit, qu'il est indispensablement nécessaire de faire une augmentation ultérieure de ses forces de mer & de terre; & elle se repose sur l'affection connue & le zele des communes, qu'elles mettront S. M. en état de prendre les mesures les plus efficaces dans la conjoncture importante de ce moment, à l'effet de maintenir la sûreté & les droits de ses propres Etats, de soutenir ses alliés, & de s'opposer à des vues d'aggrandissement & d'ambition, de la part de la France, qui seroient dangereuses en tout tems, mais qui le deviennent bien plus encore, étant liées avec la propagation de principes, qui tendent à la violation des devoirs les plus sacrés, & qui sont totalement destructeurs de la paix & du bon ordre de toute société civile. » M. Pitt dit,

» qu'après l'événement, dont il étoit question
» dans le message du roi, il s'affuroit, qu'il
» n'y auroit dans la chambre qu'un seul sen-
» timent, un seul vœu à ce sujet; que la
» violation de tous les principes de droit, de
» justice, d'humanité, de religion dans cet
» acte atroce avoit été telle, que sans doute
» la sensibilité de la chambre seroit propor-
» tionnée à l'énormité des circonstances; mais
» qu'il ne s'abandonneroit pas aujourd'hui à
» l'expression de toute sa sensibilité, afin de
» laisser à la chambre des communes Britanni-
» ques tout le calme & le tems nécessaire pour
» la plus sérieuse délibération sur un objet de
» cette importance. »

Il y a toute apparence, que les forces de la Grande-Bretagne par mer & par terre seront portées sur le même pied que durant la dernière guerre contre quatre puissances réunies. Milord Amherst a été nommé Commandant en chef des troupes de terre dans la Grande-Bretagne, & il aura sous lui le duc d'Yorck, les généraux-majors Tonyn, Anstie, Hyde, & Lascelles. Le prince de Galles lui-même servira dans sa qualité militaire, ayant accepté le grade de Colonel effectif du 10^e régiment des dragons légers, dont il est propriétaire, & qui sera campé près de cette capitale. Après une conférence, que ce prince a récemment eue avec Mrs. Pitt, Burke, & Dundas, il a écrit une lettre au duc de Portland, pour lui exposer „ les rai-
„ sons importantes d'état, qui lui faisoient
„ regarder comme un devoir, qu'à cette épo-
„ que critique chaque bon citoyen concou-

„ rût à l'appui du gouvernement „ : En s'exprimant d'ailleurs avec une vive sensibilité sur les principes d'honneur & d'intégrité, ainsi que sur les talens de plusieurs membres illustres du parti anti-ministériel, il les invitoit à suivre son exemple. S. A. R. a chargé le secrétaire de son conseil de notifier à Mrs. Erskine & Pigot, qui occupoient les postes de ses procureur & avocat généraux, qu'il les dispensoit de tout service futur, les ayant remplacés par Mrs. Graham & Anstrutger. M. Sheridan a été prévenu, que ses visites au palais de Carleton ne seroient plus si agréables que précédemment; mais le duc de Portland a reçu en particulier les assurances de l'estime, que lui porte S. A. R., estime conforme au respect, que toute l'Angleterre a voué à ce seigneur, le 28 Janvier. S. A. R. en qualité de président du club dit *je ne sais quoi*, a proposé de rayer & biffer pour toujours de la liste des membres de la société, Philippe duc d'Orléans, „ com-
 „ me étant un homme indigne de paroître dé-
 „ formais dans la compagnie des gens d'hon-
 „ neur & de probité „. La proposition fut unanimement applaudie, adoptée, & exécutée sur le champ.

La guerre est aujourd'hui inévitable. Voici la copie de la lettre du lord Grenville à M. Chauvelin, datée de Witte Halle, le 24 Janvier.

„ Je suis chargé de vous notifier, M. que le caractère dont vous étiez revêtu près du roi, venant d'être anéanti par la mort funeste de S. M. T. C., vous n'avez plus ici de caractère public. S. M. a ordonné que vous ayiez à vous retirer de ce royaume dans le terme de huit jours. Je vous remets copie

de l'ordre de S. M. Je vous envoie un passe-port pour vous & votre suite, & je prendrai toutes les mesures pour que vous puissiez sortir avec les égards dus au caractère de ministre-plénipotentiaire que vous avez eu près du roi. „

L'ordre du roi dont il est parlé dans cette lettre, est conçu de la manière suivante.

*A la cour du palais de la reine, en présence de S. M.,
le roi en son conseil.*

„ S. M., en son conseil, a bien voulu ordonner, & par les présentes ordonne que M. Chauvlin, reçu le 2 Mai comme ministre de feu S. M. T. C., sorti de ce royaume avant le premier Février prochain, ce que le très-honorable Lord Grenville, principal secrétaire d'état pour les affaires étrangères, fera connoître audit sieur Chauvelin. „

M. Chauvelin a prévenu le message, qui lui ordonnoit de quitter le royaume dans huit jours, il étoit parti dès la veille pour Paris. Dans sa traversée il a passé M. Maret, qui venoit ici avec une nouvelle commission du conseil-exécutif de France. Ce négociateur, déjà précédemment connu à Londres, débarqua le 29 à Douvres. L'on dit, qu'il est chargé de présenter des lettres de créance comme ministre-plénipotentiaire de la république Françoisise, & que reconnu en cette qualité, il feroit des ouvertures, conformes au vœu de notre gouvernement. Malheureusement la fin tragique de Louis XVI. semble avoir mis un obstacle à ce moyen de conciliation, aujourd'hui trop tardif.

Les bâtimens armés en flûte qui doivent transporter des troupes aux Indes-Occidentales, ainsi que les vaisseaux de guerre qui doi-

vent les escorter, ont ordre d'être prêts à partir le 10 du mois prochain. Le gouvernement a pris la résolution de fortifier nos isles des Indes-Occidentales; M. Dundas a proposé d'y employer les negres de l'isle plutôt que d'y envoyer d'ici à grands fraix pour la nation le nombre de bras nécessaires à cette entreprise. Il a consulté plusieurs des principaux négocians de cette ville, & nous apprenons que ce plan a obtenu leur approbation, & que le gouvernement va le mettre à exécution.

On a reçu, au bureau de l'amirauté, des lettres du commodore Murray, qui est mouillé dans l'Escaut. Nous savons à présent que les chaloupes canonieres Françoises, qui étoient entrées dans l'Escaut, n'ont pas été bien loin; elles échouèrent à mi-marée, les François s'embarquerent dans leurs canots, & les quitterent, dans l'intention d'y revenir au coup de pleine mer; mais, avant leur retour, les Hollandois avoient eu le tems de les flanquer tout autour d'un bon mur de terre. Les François, voyant qu'il étoit impossible de les remuer, les abandonnerent. Aucun bâtiment François quelconque n'est entré ni sorti de l'Escaut, jusqu'à la date de ces lettres, depuis que le commodore y a jetté l'ancre. — Les nouvelles officielles de la Hollande portent que l'amirauté d'Amsterdam a ordonné le prompt armement de plusieurs vaisseaux de guerre, & qu'elle a commencé sa correspondance avec les quatre autres amirautés, pour établir la quotité ordinaire qu'elles doivent fournir en hommes & en vaisseaux. — Nous apprenons, par

les lettres de Dublin du 14, qu'on s'y occupe dans les deux chambres du parlement d'un bill sur les étrangers, semblable à celui qui vient d'être passé dans le parlement d'Angleterre.

F R A N C E.

PARIS (le 6 Février). Voici quelques détails que nous avons promis l'ordinaire dernier sur la mort de Louis XVI ; M. l'abbé Firmont avoit à 5 heures du matin donné l'Eucharistie au pénitent. Louis est descendu du Temple avec fermeté. *Partons* a-t-il dit : le long de la route, l'abbé Firmont a lu les prières des agonifans (a) ; & Louis les a écou-

(a) Une des plus belles parties de la liturgie catholique, langage de la consolation la plus vraie, exprimé d'une manière noble & touchante, précis admirable des espérances du chrétien, expression de sa foi, tableau frappant & magnifique de tout ce qui doit provoquer son amour ; lettres de conduite & de sûreté, si je puis parler de la sorte, avec lesquelles la tendre mere des fideles envoie ses enfans franchir l'espace critique qui sépare l'éternité du tems, par lesquelles elle les envoie formellement hors de ce monde *Proficiscere anima Christiana*, en même tems qu'elle les adresse à son divin époux par les recommandations les plus instantes : *Commendo te omnipotenti Deo, & ei cujus es creatura, committo ; ut cum humanitatis debitum morte interveniente persolveris, ad auctorem tuum qui te de limo terre formaverat, revertaris.* J'ai connu des hommes de génie, & en même tems d'une haute piété, qui en parfaite fanté & dans la force de l'âge, récitoient ces prières avec un sentiment profond & une douce consolation, se préparant dès-lors à recevoir ce grand congé avec les dispositions convenables.

tées, & y a répondu dans le recueillement le plus respectueux. Un silence lugubre a régné pendant la marche. La voiture arrivée devant l'échafaud, Firmont a renouvelé sur Pagonifant, l'acte religieux de l'absolution. Ce confesseur est descendu le premier : il a donné la main à Louis. Ayant mis pied à terre, l'exécuteur des jugemens criminels, & son auxiliaire l'ont approché; ils ont retrouffé ses cheveux; puis, ils ont coupé les poils follets, qui couvroient la nuque; cela fait, ils ont lié les deux mains de Louis derrière son dos. Le condamné est monté sur l'échafaud, dépouillé de ses habits, le col de sa chemise renversé sur ses épaules, & la tête nue; il avoit un gilet blanc; là, il s'est éloigné de la planche, sur laquelle il devoit être étendu; il a demandé du silence & a dit quelques mots: mais Santerre l'a empêché, & a crié à l'exécuteur. *Ne le laissez pas parler; exécutez la loi.* Louis a été poussé vers la table; en un clin d'œil, ses pieds ont été liés & la planche a fait la bascule; tout en s'abaissant, la victime a crié: „ Je desire que ma mort rende la nation heureuse; je pardonne à mes ennemis, & je meurs innocent „. Arrivé à la lunette, son cou a été douloureusement pressé, & Louis a poussé un cri plaintif en ajoutant ces dernières paroles: *Je remets mon ame à Dieu.* Bientôt, le mouton de la guillotine, qui a néanmoins hésité de descendre, a frappé de son tranchant, la nuque de Louis XVI. Cependant, la tête n'étoit pas encore séparée du tronc; il a fallu que le bourreau ait appuyé sur le mouton de

la hache , pour la séparer. L'exécuteur a fait le tour de l'échafaud , en montrant la tête au peuple. Aussi-tôt , les restes de Louis ont été précipités dans le panier , & jettés sur une charette , celle du bourreau : on s'est hâté de conduire ce dépôt dans le cimetiére de la Magdelene , & de le couvrir de chaux. Le soir , il y a eu un poste , établi dans le cimetiére de la Magdelene & de fortes patrouilles , qui ont visité autour de ce champ funebre , pour empêcher toute tentative , qui auroit eu pour objet d'enlever les ossemens de Louis. Nous remarquerons ici que le hasard a voulu l'exécution du roi sur la place , où , à l'époque de son mariage , tant de Parisiens périrent étouffés , lorsqu'ils alloient voir tirer un feu d'artifice , & que le défunt fut inhumé entre ces victimes , & une portion de celles du 10 Août 1792. Louis XVI s'étoit marié , le 10 Mai ; il a été déchu du trône , le 10 Août ; il est mort , le 21 Janvier , précisément 12 ans après une fête , que les Parisiens lui donnerent dans la capitale , ainsi qu'à sa famille , à l'occasion de la naissance du feu Dauphin. Le 21 Juin 1791 , il prend la fuite ; le 21 Septembre 1792 , la république Françoisé est proclamée ; le 21 Janvier 1793 , Louis expire. Dans ce même mois , 1572 , & en 1648 , Marie & Charles Stuart meurent , l'une par les intrigues d'Elisabeth , & l'autre , par la faction , qu'avoient élevée l'usurpateur Cromwel & son gendre Ireton. Les commissaires de garde au Temple ont envoyé au conseil-général le testament de mort de Louis , écrit par lui , & lu

dans la séance de la commune le 21 Janvier.
En voici la teneur.

Au nom de la très-sainte Trinité, du Pere, du Fils & du Saint-Esprit, aujourd'hui 21^e. jour de Décembre 1792, moi, Louis XVI du nom, roi de France, étant depuis plus de quatre mois enfermé avec ma famille dans la tour du Temple à Paris, par ceux qui étoient mes sujets, & privé de toute communication quelconque, même depuis le 11 du courant, avec ma famille; de plus, impliqué dans un procès dont il est impossible de prévoir l'issue, à cause des passions des hommes, & dont on ne trouve aucune loi existante, n'ayant que Dieu pour témoin de mes pensées, & auquel je puisse m'adresser, je déclare ici en sa présence mes dernières volontés & mes sentimens.

Je laisse mon ame à Dieu mon créateur, je le prie de la recevoir dans sa miséricorde, de ne pas la juger d'après ses mérites, mais par ceux de notre seigneur Jesus-Christ, qui s'est offert en sacrifice à Dieu son pere, pour nous autres hommes, quelque indignes que nous en fussions, & moi le premier. Je meurs dans l'union de notre mere l'Eglise catholique, apostolique & romaine, qui tient ses pouvoirs par une succession non interrompue de saint Pierre, auquel Jesus-Christ les avoit confiés (a). Je crois fermement

(a) Par une heureuse ou malheureuse concurrence de choses, ce testament s'est fait depuis

mement & je confesse tout ce qui est contenu dans le symbole, les commandemens de Dieu & de l'Eglise, les sacremens & les mysteres, tels que l'Eglise les enseigne & les a toujours enseignés; je n'ai jamais prétendu me rendre juge dans les différentes manieres d'expliquer les dogmes, qui déchirent l'Eglise de Jesus-Christ; mais je m'en suis rapporté & m'en rapporterai toujours, si Dieu m'accorde vie, aux décisions que les supérieurs ecclésiastiques unis à la sainte Eglise catholique, donnent & donneront conformément à la constitution de l'Eglise, établie par Jesus-Christ. Je plains de tout mon cœur nos freres qui peuvent être dans l'erreur, mais je ne prétends pas les juger, & ne les aime pas moins tous en Jesus-Christ, suivant ce que la charité chrétienne nous enseigne; je prie Dieu de me pardonner tous mes péchés, j'ai cherché à les connoître scrupuleusement, à les

la dispersion des trois métropolitains d'Allemagne, & dans le moment où le quatrième est réduit en une espece de stupeur par le sort de ses trois collègues. Sans cela l'autorité métropolitaine germanique auroit pu anathématiser, dans un second congrès d'Ems, la profession de foi de Louis mourant; après avoir réuni dans le premier, toute la puissance hiérarchique & pontificale, déposée tout-à-coup, comme par enchantement, entre les mains de quatre petits députés, rassemblés dans un petit cabaret du petit bourg d'Ems. . . Mais peut-être aussi faut-il augurer mieux, & attendre l'effet des salutaires leçons des événemens.

détester & à m'humilier en sa présence. Ne pouvant me servir du ministère d'un prêtre catholique, je prie Dieu de recevoir la confession que je lui en ai faite & sur-tout le repentir profond que j'ai d'avoir mis mon nom (quoique cela fût contre ma volonté) à des actes qui peuvent être contraires à la discipline & à la croyance de l'Eglise catholique, à laquelle je suis toujours resté sincèrement uni de cœur ; je prie Dieu de recevoir la ferme résolution où je suis, s'il m'accorde vie, de me servir aussi-tôt que je le pourrois, du ministère d'un prêtre catholique, pour m'accuser de tous mes péchés, & recevoir le sacrement de Pénitence ; je prie tous ceux que je pourrois avoir offensés par inadvertence (car je ne me rappelle pas d'avoir fait sciemment aucune offense à personne) ou ceux à qui j'aurois pu avoir donné de mauvais exemples ou des scandales, de me pardonner le mal qu'ils croient que je puis leur avoir fait.

Je prie tous ceux qui ont de la charité, d'unir leurs prières aux miennes, afin d'obtenir de Dieu le pardon de mes péchés.

Je pardonne de tout mon cœur à ceux qui se sont fait mes ennemis, sans que je leur en aie donné aucun sujet, & je prie Dieu de leur pardonner, de même qu'à ceux qui, par un faux zèle ou par un zèle mal-entendu, m'ont fait beaucoup de mal.

Je recommande à Dieu ma femme, mes enfans, ma sœur, mes tantes, mes frères & tous ceux qui me sont attachés par les liens du sang ou par quelqu'autre manière

que ce puisse être. Je prie Dieu particulièrement de jeter des yeux de miséricorde sur ma femme, mes enfans & ma sœur qui souffrent depuis long-tems avec moi, de les soutenir par sa grace, s'ils viennent à me perdre, & tant qu'ils resteront dans le monde périssable. Je recommande mes enfans à ma femme : je n'ai jamais douté de sa tendresse maternelle pour eux ; je lui recommande sur-tout d'en faire de bons chrétiens & d'honnêtes hommes, de ne leur faire regarder les grandeurs de ce monde-ci (s'ils sont condamnés à les éprouver) que comme des biens dangereux & périssables, & de tourner leurs regards vers la seule gloire solide & durable de l'éternité. Je prie ma sœur de vouloir bien continuer sa tendresse à mes enfans, & de leur tenir lieu de mere, s'ils avoient le malheur de perdre la leur.

Je prie ma femme de me pardonner tous les maux qu'elle souffre pour moi, & les chagrins que je pourrois lui avoir donnés dans le cours de notre union, comme elle peut être sûre que je ne garde rien contre elle, si elle croyoit avoir quelque chose à se reprocher.

Je recommande bien vivement à mes enfans, après ce qu'ils doivent à Dieu, qu'ils doivent faire marcher avant tout, de rester toujours unis entre eux, soumis & obéissans à leur mere, & reconnoissans de tous les soins qu'elle se donne pour eux & en mémoire de moi.

Je les prie de regarder ma sœur comme une seconde mere ; je recommande à mon fils , s'il avoit le malheur de devenir roi , de songer qu'il se doit tout entier au bonheur de ses concitoyens ; qu'il doit oublier toute haine & tout ressentiment , & nommément tout ce qui a rapport au malheur & aux chagrins que j'éprouve ; qu'il ne peut faire le bonheur des peuples qu'en regnant suivant les loix : mais en même tems qu'un roi ne peut les faire respecter & faire le bien qui est dans son cœur , qu'autant qu'il a l'autorité nécessaire ; & qu'autrement étant lié dans ses opérations , & n'inspirant point de respect , il est plus nuisible qu'utile. Je recommande à mon fils d'avoir soin de toutes les personnes qui m'étoient attachées , autant que les circonstances où il se trouvera lui en donneront les facultés ; de songer que c'est une dette sacrée que j'ai contractée envers les enfans ou les parens de ceux qui ont péri pour moi ; & ensuite de ceux qui sont malheureux pour moi : je sais qu'il y a plusieurs personnes , de celles qui m'étoient attachées , qui ne se sont pas conduites envers moi comme elles le devoient , & qui ont même montré de l'ingratitude ; mais je leur pardonne (souvent dans les momens de trouble & d'effervescence on n'est pas le maître de soi) ; & je prie mon fils , s'il en trouve l'occasion , de ne songer qu'à leurs malheurs. Je voudrois pouvoir témoigner ici ma reconnoissance à ceux qui

m'ont montré un véritable attachement, & désintéressé. D'un côté, si j'étois sensiblement touché de l'ingratitude & de la déloyauté de gens à qui je n'avois jamais témoigné que des bontés, à eux, à leurs parens ou amis : d'un autre, j'ai eu de la consolation à voir l'attachement & l'intérêt gratuit que beaucoup de personnes m'ont montrés. Je les prie d'en recevoir tous mes remerciemens : dans la situation où sont encore les choses, je craindrois de les compromettre, si je parlois plus explicitement ; mais je recommande spécialement à mon fils de chercher les occasions de pouvoir les reconnoître.

Je croirois calomnier cependant les sentimens de la nation, si je ne recommandois ouvertement à mon fils MM. de Chamilly & Hù, que leur véritable attachement pour moi avoit porté à s'enfermer avec moi dans ce triste séjour, & qui ont pensé en être les malheureuses victimes. Je lui recommande aussi Cléri, des soins duquel j'ai eu tout lieu de me louer depuis qu'il est avec moi. Comme c'est lui qui est resté avec moi jusqu'à la fin, je prie MM. de la commune de lui remettre mes hardes, mes livres, ma montre, ma bourse & les autres petits effets qui ont été déposés au conseil de la commune.

Je pardonne encore très-volontiers à ceux qui me gardoient, les mauvais traitemens & les gênes dont ils ont cru devoir user envers moi. J'ai trouvé quelques ames sensibles

& compatissantes ; que celles-là jouissent dans leur cœur de la tranquillité que doit leur donner leur façon de penser.

Je prie MM. de Malesherbes, Tronchet & Desèze de recevoir ici tous mes remerciemens & l'expression de ma sensibilité pour tous les soins & les peines qu'ils se sont donnés pour moi.

Je finis en déclarant devant Dieu, & prêt à paroître devant lui, que je ne me reproche aucun des crimes qui sont avancés contre moi.

Fait double, à la tour du Temple, le 25 Décembre 1792.

Signé, Louis ; est écrit, Baudrais, officier municipal.

- Un rapport fait par Brissot au nom du comité de défense générale, a rendu mémorable la séance du 1 de ce mois. Voici le projet de décret qui s'en est ensuivi, & que la Convention a adopté.

„ La Convention-Nationale considérant que le roi d'Angleterre n'a cessé, depuis le 10 Août, de donner des preuves de sa malveillance & de son attachement à la coalition des despotes ; qu'il a rappelé son ambassadeur en France, & cessé depuis cette époque toute correspondance officielle, en refusant de reconnoître & la Convention-Nationale, & le conseil exécutif, & l'agent de France en Angleterre ;

„ Considérant qu'il a cherché à traverser les opérations du commerce françois, qu'il a fait arrêter deux vaisseaux chargés de grains pour la France, qu'il a fait prohiber la circulation des assignats, qu'il a violé les traités en faisant porter un bill qui soumet les François qui se trouvent en Angle-

terre, à l'inquisition la plus révoltante, en accordant des secours aux émigrés ;

„ Considérant qu'il a accueilli les chefs des rebelles, qu'il entretient avec eux une correspondance suivie, qu'il correspond également avec les révoltés des colonies françoises ; qu'il a fait préparer un armement considérable sur mer, & augmenter les troupes de terre ; que le but de cet armement n'a pas même été déguisé dans le parlement ;

„ Considérant qu'il a envoyé une escadre vers l'Escaut pour entraver les opérations de la république françoise dans la Belgique ; qu'il a donné ordre à l'agent de France de sortir sous huit jours d'Angleterre ; qu'il a manifesté par un deuil hypocrite son attachement à Louis Capet ; qu'il a pris des résolutions hostiles dans son conseil, & fait de nouveaux préparatifs de guerre ; enfin qu'il a prouvé ses liaisons criminelles avec l'empereur & le roi de Prusse par un traité passé dans le cours du mois de Janvier ;

„ Considérant que le Stadhouder des Provinces-Unies a traité avec les ennemis de la France, qu'il a opprimé les patriotes, & fait mettre en liberté des fabricateurs de faux assignats ; qu'il a ordonné un armement pour se joindre à l'Angleterre, ouvert un emprunt & empêché l'exportation des denrées & des matieres de commerce en France ; considérant que toutes ces circonstances sont des hostilités évidentes qui ne laissoient plus à la France l'espoir de conserver la paix, décrète ce qui suit :

„ 1°. La Convention-Nationale déclare, au nom
 „ de la nation françoise, qu'elle est en guerre avec
 „ le roi d'Angleterre & le Stadhouder des Provin-
 „ ces-Unies. 2°. La Convention-Nationale charge
 „ le conseil exécutif de déployer immédiatement
 „ toutes les forces de la France, pour repousser
 „ leurs agressions, & garantir la sureté & l'indé-
 „ pendance de la république françoise. 3°. La Con-
 „ vention-Nationale autorise le conseil exécutif à

„ disposer pour cet effet de toutes les forces navales
 „ de la république, & révoque en conséquence toutes les dispositions précédemment décrétées qui
 „ pourroient entraver ses opérations. „

Le conseil exécutif a transmis le 2 à la Convention le précis suivant de la lettre écrite au ministre de la marine par le citoyen Vigne, consul de la république françoise à Rome, du 16 Janvier.

„ Le citoyen Makau, ministre de la république à Naples, instruit par son secrétaire de légation, le citoyen Basséville, de l'opposition de la cour de Rome à ce que l'écusson de la république fût substitué aux armes de France, sur la porte de notre consul à Rome, expédia le 10 Janvier deux lettres, dont l'une pour le secrétaire d'Etat, & la seconde pour le consul Vigne. „

„ Arrivé le 12 à Rome, le citoyen de Flotte remit la première au cardinal Zélada, qui promit une réponse sous deux ou trois jours. La lettre adressée au consul portoit l'ordre exprès de placer, dans les vingt-quatre heures, l'écusson de la république sur la porte de la maison consulaire. Quelque pressante que fût cette lettre, le consul ne crut pas devoir y obéir. „

„ Dans les conférences particulières que le consul Vigne eut avec le citoyen de Flotte, il exposa à ce dernier le danger de braver l'opinion publique dans une ville où le peuple étoit attaché à son culte, à ses opinions religieuses & à ses préjugés, & portoit une haine déclarée aux François. L'événement n'a que trop justifié cette précaution. „

„ Le 13, à trois heures, le peuple commença à s'attrouper, armé de pierres & de bâtons, & le gouvernement plaça des piquets de soldats dans les différens quartiers de Rome, où il les jugea nécessaires au maintien de la tranquillité publique. Il paroît que le citoyen Basséville, instruit que le peuple murmuroit hautement contre le projet du major de Flotte

de placer de force l'écusson de la république sur la porte du consul, desapprouvoit cette mesure; mais l'obstination du major de Flotte ne céda pas à ces observations. „

„ Le 13, dans l'après-midi, le citoyen Basséville étoit allé à la promenade dans une voiture, avec son épouse, son enfant & le major de Flotte; son cocher & son domestique, ayant à leur chapeau les cocardes nationales, le peuple cria : A bas les cocardes; & dans l'instant un déluge de pierres tomba sur la voiture. Le citoyen Basséville se réfugia, avec sa suite, dans la maison du banquier Moutte. Quelques troupes avancèrent au même instant pour sauver ces malheureuses victimes; mais le peuple ayant forcé la maison, le citoyen Basséville a été frappé d'un coup de couteau dans le bas-ventre: il est mort 24 heures après des suites de sa blessure. „

„ Le major de Flotte s'est sauvé par une fenêtre, & le peuple respecta les jours de la citoyenne Basséville & de son enfant. La maison du banquier Moutte a été pillée & brûlée; le palais de l'académie de France l'a été également. Les élèves ne se sont soustraits à la fureur du peuple que par une fuite précipitée. „

„ Le gouvernement, instruit de cette insurrection, fit sortir toutes les troupes des casernes; mais leur présence n'empêcha pas que le feu ne fût mis au rez-de-chaussée de la maison du consul de la république, & que toutes les vitres ne fussent brisées. „

„ Plusieurs autres maisons furent également insultées; & c'est aux cris de Vive le Pape, vive la Religion, que ces événemens ont eu lieu. „

„ Le 14, le peuple dirigea sa haine contre les Juifs, qu'ils accusent d'aimer la révolution française, & la présence des troupes empêcha seule que leur quartier ne fût brûlé en entier. „

„ Le 15, l'insurrection a été calmée, & des patrouilles nombreuses parcoururent tous les quartiers de Rome pour empêcher de nouveaux excès; mais les François sont toujours en butte à la haine du peuple,

Et ils ont été tous obligés de fuir, & de se cacher pour se garantir de sa fureur. „

On a lu ensuite la traduction de la *Note officielle* de la cour de Rome (nous la donnerons l'ordinaire suivant); après quoi la Convention adopta le décret que voici.

„ *Art. I.* Il est enjoint au conseil exécutif de prendre les mesures les plus promptes pour tirer une vengeance éclatante de ces attentats. „

„ *II.* La Convention-Nationale adopte, au nom du peuple françois, l'enfant du citoyen Basseville, & décrète qu'il sera élevé aux dépens de la république. „

„ *III.* Il est accordé, à sa veuve, une pension viagère de quinze cens livres, dont les deux tiers seront réversibles à son enfant, & un secours provisoire de deux mille livres. „

„ *IV.* La Convention-Nationale charge son président d'écrire à la citoyenne Basseville, pour lui donner connoissance du présent décret. „

„ *V.* Le conseil exécutif provisoire est chargé de prendre les mesures nécessaires pour assurer le retour dans leur patrie, des François qui peuvent se trouver dans les états du Pape, & de leur fournir, à charge d'en rendre compte, les secours qui leur seront nécessaires pour cet effet. „

P A Y S - B A S.

LA HAYE (le 6 Février). Le comte Louis de Byland, lieutenant-amiral effectif de Hollande & West-Frise, étant mort récemment; Mgr. le prince Stadhouder a avancé à cette charge le vice-amiral Jean Arnold Zoutman. Le prince-héréditaire d'Orange est parti de cette résidence, pour aller joindre à Francfort le roi de Prusse, son beau pere. Milord Auckland, ambassadeur extraordinaire de la Grande-Bretagne, a remis le 26 du mois der-

nier, à L. H. P. un Mémoire, dont voici la teneur.

Hauts & puissans seigneurs,

„ Le souffigné ambassadeur extraordinaire & plénipotentiaire de S. M. B. s'empresse, en conséquence des ordres exprès du roi, de mettre sous les yeux de V. H. P. des copies de toutes les pieces qui ont été échangées le 27 Décembre dernier, jusqu'au 20 de ce mois entre lord Grenville, secrétaire d'état de S. M. B. & M. Chauvelin. „

„ Le roi, hauts & puissans seigneurs, est dans la ferme persuasion, que les sentimens & les principes exprimés au nom de la Grande-Bretagne, sont parfaitement conformes à ceux qui animent votre république, & que V. H. P. sont disposées à concourir pleinement aux mesures que la crise actuelle exige, & qui sont une suite nécessaire de ces sentimens & de ces principes. „

„ Les circonstances qui nous ont menés à cette crise, sont trop récentes, & la conduite du roi est trop connue, pour que le souffigné soit dans le cas d'entrer ici dans de longs détails. Il n'y a pas encore quatre ans que quelques malheureux, se qualifiant du nom de philosophes, ont eu la présomption de se croire capables d'établir un nouveau système de société civile. Afin de réaliser ce rêve de leur vanité, il leur a fallu bouleverser & détruire toutes les notions reçues de subordination, de mœurs & de religion, qui ont fait jusqu'ici la fureté, le bonheur, & la consolation du genre humain. Leurs projets de destruction n'ont que trop réussi; mais les effets du nouveau système qu'ils ont voulu introduire, n'ont servi qu'à démontrer l'ineptie & la scélératesse de ses auteurs. Les événemens qui se sont si rapidement succédés depuis lors, surpassent en atrocité tout ce qui a jamais souillé la page de l'Histoire. Les propriétés, la liberté, la fureté, la vie même, ont été les jouets de la rage effrénée des passions, de l'esprit de rapine,

de la haine, de l'ambition la plus cruelle & la plus dénaturée. Les annales du genre humain ne présentent pas d'époque, où, dans un aussi court espace de tems, on ait commis tant de crimes, causé tant de malheurs, & fait verser tant de larmes : enfin dans ce moment même ces horreurs paroissent être parvenues à leur comble. „

„ Pendant tout ce tems, le roi, environné de son peuple, qui jouissoit par la protection divine d'une prospérité sans exemple, n'a pu voir les malheurs d'autrui qu'avec un sentiment de pitié & d'indignation : mais, fidele à ses principes, S. M. ne s'est jamais permis de s'immiscer dans les affaires intérieures d'une nation étrangere : elle ne s'est jamais écartée du systéme de neutralité, qu'elle avoit adopté. Cette conduite, que le roi a vu avec plaisir observée également par V. H. P., dont toute l'Europe a reconnu la bonne foi, & qui auroit dû être respectée à tant d'autres titres, n'a pas réussi à mettre S. M., ses peuples, & cette république, à l'abri des trames les plus dangereuses & les plus criminelles. „

„ Depuis quelques mois, des projets d'ambition & d'agrandissement, alarmans pour la tranquillité & la sureté de l'Europe entiere, ont été publiquement avoués : on s'est efforcé de répandre, dans l'intérieur de l'Angleterre & de ce pays, des maximes subversives de tout ordre social : on n'a pas même eu honte de donner à ces détestables tentatives le nom de *pouvoir révolutionnaire*. Des traités, anciens & solennels, garantis par le roi, ont été enfreints; & les droits & le territoire de la république ont été violés. S. M. a donc cru, dans sa sagesse, devoir faire des préparatifs proportionnés à la nature des circonstances. Le roi a consulté son parlement; & les mesures, que S. M. avoit trouvé bon de prendre, ont été accueillies par l'assentiment vif & unanime d'un peuple, qui abhorre l'anarchie & l'irréligion, qui aime son roi, & qui veut sa constitution. „

„ Tels sont, hauts & puissans seigneurs, les motifs d'une conduite, dont la sagesse & l'équité ont assuré jusqu'ici au roi votre concert & votre coopération. S. M., dans tout ce qu'elle a fait, a constamment veillé au maintien des droits & à la sûreté des Provinces-Unies. La déclaration, que le soussigné a eu l'honneur de remettre à V. H. P. le 13 Novembre dernier, & l'arrivée d'une petite escadre destinée à protéger les parages de la république, pendant que ses propres forces maritimes se rassembloient, en fournissent la preuve. Vos hautes puissances ont reconnu ces dispositions du roi dans ce que S. M. a déjà fait : elles ne les retrouveront pas moins dans les mesures qui se préparent. En conséquence S. M. se persuade qu'elle continuera à éprouver, de la part de V. H. P., une parfaite conformité de principes & de conduite. Cette conformité peut seule donner aux efforts réunis des deux pays l'énergie nécessaire, pour leur commune défense, opposer une barrière aux maux dont l'Europe est menacée, & mettre à l'abri de toute atteinte la sûreté, la tranquillité, & l'indépendance d'un état, dont V. H. P. assurent le bonheur par la sagesse & la fermeté de son gouvernement. „

Fait à La Haye ce 25 Janvier 1793.

(Signé) Auckland.

Quelques jours après, milord Auckland à présenté à L. H. P., un autre Mémoire, conçu en ces termes.

Hauts & puissans seigneurs,

Le soussigné ambassadeur extraordinaire & plénipotentiaire de S. M. Britannique a l'honneur d'informer V. H. P. par ordre exprès du roi, que, la nouvelle ayant été reçue à Londres le 24 de la mort funeste de S. M. très-chrétienne, le roi a fait assembler tout de suite son conseil-privé; & y étant, a donné un ordre, en conséquence duquel lord Grenville, secrétaire-d'état de S. M. Britannique, a écrit le même jour au Sr. Chauvelin, pour lui notifier, „ que

„ le caractère, dont il avoit été revêtu auprès du
 „ roi, & dont les fonctions avoient été si long-tems
 „ suspendues, venant d'être entièrement terminé par
 „ la mort funeste de feu S. M. très-chrétienne, il
 „ n'avoit plus aucun caractère public : que le roi ne
 „ pouvant plus après un pareil événement permet-
 „ tre son séjour dans la Grande-Bretagne, S. M.
 „ avoit jugé à propos d'ordonner qu'il eût à se re-
 „ tirer du royaume dans le terme de huit jours, &
 „ qu'il lui remettroit une copie de l'ordre, que S. M.
 „ étant en son conseil-privé avoit donné à cette fin :
 „ qu'il lui envoyoit un passe-port pour lui & sa suite
 „ & ne manqueroit pas de prendre toutes les autres
 „ mesures nécessaires, pour qu'il pût retourner en
 „ France avec tous les égards qui sont dus au ca-
 „ ractère de ministre plénipotentiaire de S. M. très-
 „ chrétienne, qu'il avoit exercé auprès du roi. „

Fait à La Haye, ce 28 Janvier 1793.

(Signé) Auckland.

BRUXELLES (le 5 Février). Les habi-
 tans de nos provinces, bien loin de se ren-
 dre aux circonstances, en acceptant le systême
 françois, en montrent plus d'éloignement que
 jamais. La Flandre même est aujourd'hui la
 première à se plaindre qu'on veuille la forcer
 à main armée à l'adopter. Dans le Brabant
 les esprits sont plus ulcérés encore ; une fer-
 mentation fourde regne par-tout. A Malines &
 à Louvain le peuple est, pour ainsi dire, prêt
 à se soulever. Sans les précautions du général
 Moreton, notre commandant, il seroit à crain-
 dre qu'une explosion n'éclatât à Bruxelles
 même. Non-seulement les représentans provi-
 soires s'absentent pour la plupart des séances,
 mais les membres même de la société des *amis
 de la liberté & de l'égalité* diminuent tous
 les jours. Cette société n'est plus composée que

d'un petit nombre de personnes, presque tous étrangers.

La personne signée *un de V. A. C.*, qui a souhaité voir sa lettre convertie en mandat, n'ayant pas donné des ordres en conséquence, ses bonnes intentions n'ont pu être remplies, & ma signature s'est trouvée compromise assez mal-à-propos. Dans la suite je n'aurai aucun égard à ces sortes de lettres, quelque spécieux que puisse être le motif qui pourroit m'y engager; j'attendrai qu'elles soient dûment signées.

J'ai reçu la lettre datée de Cleves, le 26 Janvier, avec les tristes détails du *venerunt gentes in hereditatem tuam*, & la dévastation du célèbre sanctuaire de Kevelaer *, malgré les protestations réunies des protestans & des catholiques. Ces événemens sont douloureux sans doute pour un homme qui dit avec vérité *Dilexi decorem domus tue*: mais la seule ressource que la Providence laisse dans des cas pareils au peuple chrétien, est de compenser par un redoublement de piété & de religion intérieure, les ornemens & les richesses des temples dépouillés. Quant à ce que l'auteur ajoute touchant les Brabançons dont il suspecte la catholicité, parce qu'ils n'ont pas pris les armes contre les François; il est certainement dans une très-grande erreur, & pour ce qui est du dernier résultat de la chose, il paroît ne pas se rappeler le très-connu & très-sensé adage: *Eventus stultorum magister*.

La prétendue prophétie de S. Césaire d'Arles, sur laquelle quelques personnes m'ont consulté, n'est selon moi d'aucune considération. 1°. Parce que le *liber admirabilis* dont on la dit tirée, n'est pas de S. Césaire, archevêque d'Arles, mais de Césaire d'Heisterbach; du moins je ne connois que l'histoire *illustrium miraculorum* de celui-ci, & rien de semblable de l'autre: or cet ouvrage est écrit avec fr

* 1 Sept.
1792, p. 18.

peu de critique, qu'en Espagne même, il fut mis à l'*Index* pour excès de crédulité & de pieuse garrulité. 2°. Parce que pour donner à cette prophétie un certain résultat, analogue aux circonstances, on l'a composée, à ce qu'on m'assure, de divers passages épars, ce qui en fait une espèce de *centones*. 3°. Parce qu'elle est déjà démentie par l'événement. Le *rex qui in principio captivitatis* devoit *recuperare coronam lilii*, est mort dans sa captivité. Du reste, je n'ai ni ces livres-là, ni presque aucun autre, dans une ville où l'on chercheroit vainement à faire des vérifications de ce genre.

Poulet est le mot du dernier logographe-charade.

É N I G M E - C H A R A D E.

JUGEZ, chere philis, si j'ai le don de plaire :
 Je contente le goût, l'odorat & les yeux ;
 On trouve un de mes tiers dans le sein de la terre,
 Les deux autres restans sont au plus haut des cieux.

T A B L E.

TURQUIE	(Constantinople.	273
RUSSIE	(Pétersbourg.	275
POLOGNE	(Varsovie.	ibid.
ESPAGNE	(Madrid.	281
SUEDE	(Stockholm.	ibid.
ITALIE	{ Naples.	283
	{ Turin.	284
ALLEMAGNE	{ Berlin.	285
	{ Vienne.	287
ANGLETERRE	(Londres.	289
FRANCE	(Paris.	301
PAYS-BAS	{ La Haye.	314
	{ Bruxelles.	318